



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 34 24

Politique : **Finances**

Programme(s) :

Objet : **Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2021**

Service instructeur : DFI/SFP

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement
fonctionnement

Recettes : investissement
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Gimel

Commission : Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2021

DOSSIER N° 2021 DOB 2021 F 34 24

Numéro provisoire : 2162 - Code matière : 7.1.2

Dépôt en Préfecture le : 08-03-2021

Publication le : 08-03-2021

Notification le : 08-03-2021

Exécutoire le : 08-03-2021

Acte réglementaire ou à publier : Non

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2021 DOB 2021 F 34 2,

Vu l'avis de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Gimel au nom de la Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte, après en avoir débattu, du rapport ci-annexé, relatif au "débat d'orientation budgétaire 2021" du Département de l'Isère, ainsi que de ses annexes.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier



Rapport d'orientation budgétaire 2021

I.	Le contexte social et territorial	3
II.	Le contexte budgétaire et financier	10
A.	Le contexte budgétaire et financier des Départements, et notamment de l'Isère.....	10
1.	Les éléments du contexte budgétaire et financier au niveau national.....	10
2.	Zoom sur les finances des Départements	12
3.	Les éléments du contexte budgétaire et financier pour le Département de l'Isère .	13
B.	La situation financière du Département de l'Isère	15
1.	Le niveau de fiscalité de l'Isère	15
2.	L'investissement du Département de l'Isère.....	17
3.	Point sur la dette propre du Département.....	17
4.	Dette garantie du Département	20
C.	Les ressources humaines	20
1.	Des dépenses de personnel soumises à des effets structurels	20
2.	La structure des effectifs	23
3.	Temps de travail	24
4.	Avantages en nature	24
III.	Les orientations politiques	26
A.	Décryptage de la loi de finances pour 2021 et de ses incidences sur les finances des Départements.....	26
B.	La famille	30
1.	Politiques d'action sociale	30
2.	Personnes âgées et personnes porteuses de handicap	31
3.	Enfance famille	32
4.	Education, jeunesse et sport.....	33
C.	Le cadre de vie	34
1.	Routes	34
2.	Transports.....	35
3.	Aménagement du territoire.....	36
D.	L'attractivité du territoire.....	37
1.	Culture et patrimoine.....	37
2.	Solidarité territoriale	38
3.	Développement, recherche, innovation et fonds européens.....	38
4.	Tourisme, montagne et stations	39
5.	Très haut débit.....	39
E.	Les ressources et moyens	40

Conformément à l'article L.3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le présent rapport sur les orientations budgétaires (ROB) de l'exercice 2021 donnera lieu à un débat au Conseil départemental, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. A travers l'examen de la situation financière, il s'agira ainsi de présenter les orientations budgétaires du Département, notamment pour 2021.

I. Le contexte social et territorial

L'année 2020 a été fortement marquée par la période de crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19. Cette crise sanitaire a des impacts économiques et sociaux forts qui vont perdurer en 2021. Le département de l'Isère n'est pas épargné par cette tendance nationale et internationale.

Au niveau national : une récession de grande ampleur

En France, l'évolution du PIB est erratique au gré des vagues épidémiques et des périodes de confinement. La chute brutale au 2nd trimestre 2020 (- 13,8 %) a été suivie d'un vif rebond au 3^{ème} trimestre (+ 18,7 %). Dans le scénario médian¹, la baisse du PIB au 4^{ème} trimestre est estimée à - 4,5 %. La 2^{ème} vague du Covid-19 et le reconfinement sont venus contrarier la reprise et ont également repoussé l'horizon de sortie de crise.

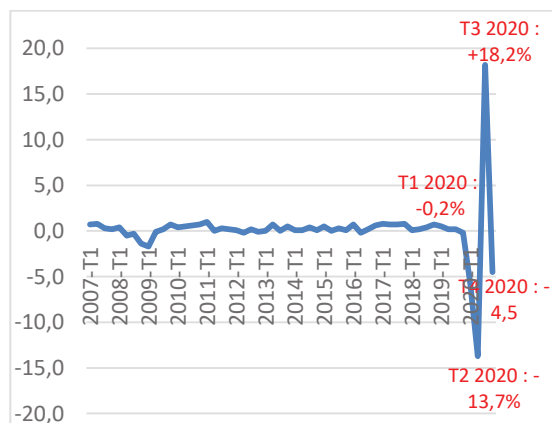
Néanmoins, les conséquences du 2^{ème} confinement sont moindres qu'au printemps, avec une perte d'activité estimée à - 12 % en novembre, contre - 31 % en avril. Toutefois la situation reste très hétérogène : si l'activité se poursuit quasi normalement dans la plupart des secteurs, quelques secteurs sont, comme au 1^{er} confinement, fortement pénalisés : l'hébergement-restauration, les commerces non alimentaires, certains services à la population et les activités récréatives (culture, sport, loisirs).

En parallèle, le recul de la consommation des ménages serait de - 15 % en novembre, soit 2 fois moins qu'au 1^{er} confinement. Cet écart s'explique en partie par l'envol des achats en ligne, comme le montre l'étude des montants de transaction par carte bancaire.

Selon les dernières prévisions de l'Insee (mi-novembre), la récession se situerait entre -9 et -10 % en 2020, contre (+ 1,5 % en 2019).

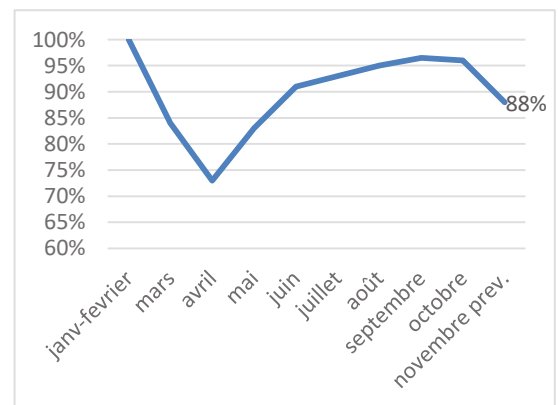
Evolution trimestrielle du PIB (en %)

Source : Insee, Point de conjoncture



Jugement des dirigeants sur le niveau d'activité de leur entreprise (en % du niveau jugé « normal »)

Source : Banque de France, Point mensuel de conjoncture



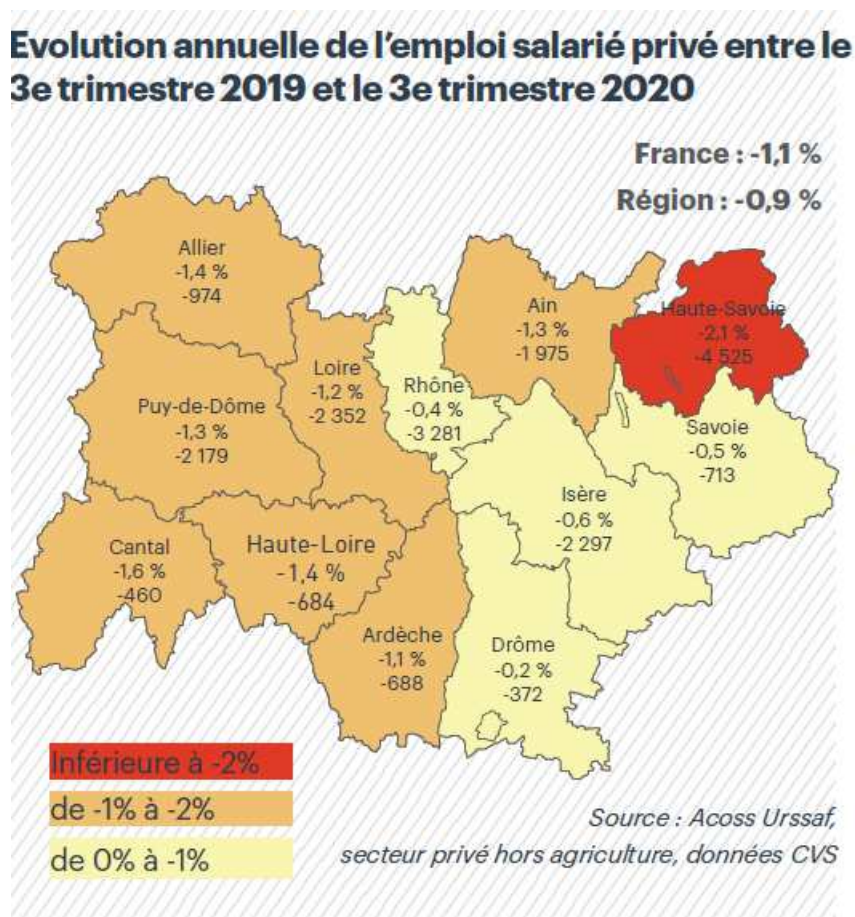
¹ : Note de conjoncture de l'INSEE : décembre 2020

En Isère, 5 000 emplois en moins sur les trois premiers trimestres 2020 : les intérimaires et les services en première ligne

Fin septembre 2020, l'Isère comptait 351 550 emplois salariés privés. Le nombre d'emplois a fluctué au cours des différentes phases de confinement et de déconfinement, avec une chute au 1^{er} trimestre, une stabilité au 2^{ème} et un rebond au 3^{ème} trimestre. Les 5 900 emplois créés de juillet à septembre n'ont pas permis de compenser les 10 760 emplois perdus entre janvier et juin 2020.

Au total, près de 5 000 emplois ont été supprimés en Isère sur les neuf premiers mois de l'année. Mais ces pertes auraient sans doute été plus lourdes sans les mesures d'activité partielle qui ont permis d'éviter de nombreux licenciements en 2020.

Sur un an (3^{ème} trim. 2019 au 3^{ème} trim. 2020), la baisse d'emploi observée en Isère (- 0,6 %) est inférieure aux évolutions régionales (- 0,9 %) et nationales (- 1,1 %).



A l'exception de la construction, tous les secteurs ont perdu des emplois, mais l'impact est assez hétérogène. Sur les 10 700 emplois supprimés en Isère sur les 6 premiers mois de l'année, plus d'un tiers relève de l'intérim. Au 3^{ème} trimestre 2020, sur les 5 900 emplois créés, 2 500 sont des intérimaires.

Variable d'ajustement sur le marché du travail, les intérimaires ont été les premières victimes de la crise au 1^{er} trimestre (- 33,9 %), puis les effectifs sont repartis à la hausse aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres (+ 21,6 % et + 16,9 %). Rappelons que les secteurs qui ont le plus recours à l'intérim sont la construction et l'industrie.

L'industrie, qui rassemble 79 200 emplois, a enregistré un repli modéré de ses effectifs permanents au 1^{er} semestre (- 825 emplois), suivi d'une quasi stabilité au 3^{ème} trimestre.

La construction, qui n'a pas perdu d'emplois permanents sur les 6 premiers mois de l'année, a connu un rebond au 3^{ème} trimestre (+ 420 emplois).

Habituellement créateurs d'emplois, les commerces et les services privés ont subi les réductions d'effectifs les plus importantes (- 6 300) sur le 1^{er} semestre, et tout particulièrement l'hôtellerie-restauration qui a perdu 11 % de ses effectifs en Isère (- 1 970).

Ces secteurs, très impactés par les restrictions sanitaires, ont renoué avec les créations d'emplois au 3^{ème} trimestre (+ 3 130, dont + 970 dans l'hôtellerie-restauration).

Evolution de l'emploi salarié privé par secteur aux 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2020 (en %)

Source : AcoSS Urssa Dares, secteur privé hors agriculture, données CVS

Activité	Emploi au 3e trimestre 2020	Evolution 2019T4-2020T1	Evolution 2020T1-2020T2	Evolution 2020T2-2020T3
	79			
Industrie	168	-0,4%	-0,6%	-0,2%
	29			
Construction	247	0,4%	-0,3%	1,5%
	55			
Commerce	838	-1,1%	-0,3%	0,6%
	16			
Hôtellerie-restauration	595	-4,2%	-7,3%	6,2%
Autres services marchands hors intérim	688	-1,4%	-0,9%	1,3%
	17			
Intérim	420	-33,9%	21,6%	16,9%
	39			
Services non marchands	592	-1,3%	-0,9%	1,1%
Total général	548	-2,8%	-0,2%	1,7%
	351			
total hors intérim	128	-1,1%	-1,0%	1,0%
	334			
Commerce et services hors intérim	713	-1,5%	-1,2%	1,4%
	225			

Les mesures d'aides limitent les difficultés des entreprises

Depuis le début de l'année 2020, les créations d'entreprises ont connu une évolution en « dent de scie ». Si l'on compare à la même période en 2019, les créations d'entreprises en Isère en 2020 ont légèrement baissé au 1^{er} trimestre, puis elles ont chuté au 2nd, avant de rebondir au 3^{ème} trimestre. Conformément aux tendances nationales et régionales, ces évolutions se compensent. Sur les 9 premiers mois de l'année, l'Isère a enregistré 11 371 créations d'entreprises (11 411 sur la même période en 2019).

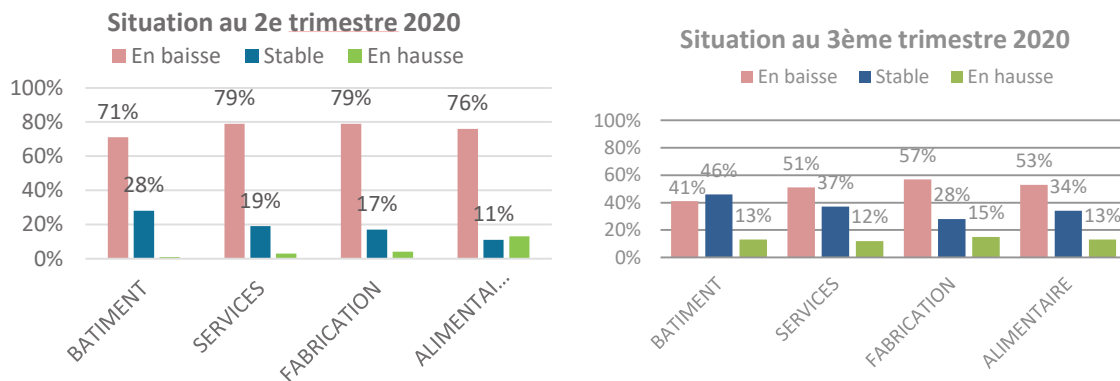
Malgré la sévère chute de l'activité, les licenciements économiques et les défaillances d'entreprises ont été contenus essentiellement grâce aux mesures d'aides. Sur l'ensemble de l'année 2020, bien que les licenciements économiques dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) aient augmenté (+ 200), les licenciements hors PSE ont fortement baissé (- 634). Au total, 1 600 personnes sont concernées en Isère, soit - 20 % par rapport à 2019. Les secteurs les plus impactés ont été l'industrie manufacturière (530 emplois) et le commerce (320 emplois).

Artisanat : reprise de l'activité après un 2ème trimestre difficile en Isère

L'artisanat a été très pénalisé par le 1^{er} confinement. Au 2^{ème} trimestre 2020, 7 artisans isérois sur 10 du bâtiment ont subi une baisse de leur chiffre d'affaires. Une situation encore plus dégradée dans les autres secteurs (services, fabrication, alimentaire). La situation s'est nettement améliorée au 3^{ème} trimestre, et en particulier dans le bâtiment où 6 artisans sur 10 ont vu leur chiffre d'affaires se stabiliser ou augmenter. Dans un contexte de forte chute de l'activité, les effectifs ont pu être relativement sauvegardés par la mise en place du dispositif de chômage partiel.

Isère : évolution du chiffre d'affaires des entreprises artisanales par secteur d'activité

Source : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, enquête réalisée auprès des artisans en juillet (3 277 répondants dont 456 en Isère)



Commerce traditionnel² = un effondrement de l'activité économique durant le confinement

D'après une enquête de la CCI de Grenoble, la baisse du chiffre d'affaires a été de - 14,6 % en cumul durant les mois de janvier à juin 2020 par rapport à la même période l'an dernier, une baisse légèrement moindre qu'au niveau national (- 15,9%)³.

A l'exception du commerce alimentaire qui enregistre une hausse de + 1,5 % par rapport à 2019 sur cette même période, tous les autres secteurs ont été vivement touchés, notamment l'équipement de la personne (- 26,3 %), seul secteur qui n'avait pas connu d'embellie en 2019, mais aussi l'équipement du foyer (- 25 %), le secteur santé-beauté (- 21 %) et celui de la culture loisir (- 14 %).

² Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble

³ Banque de France – Champ : CA du petit commerce hors auto

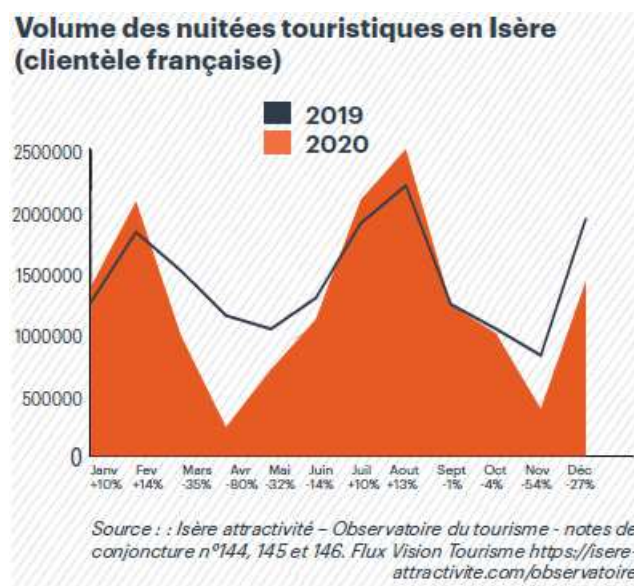
Tourisme : une fréquentation touristique en baisse sur l'année 2020⁴

L'épidémie mondiale de coronavirus a mis un terme brutal à la saison d'hiver 2019/2020, produisant une baisse de 800 000 nuitées sur les 4 millions habituellement générées dans les hébergements marchands.

La saison estivale a été globalement satisfaisante. Après un démarrage difficile, la fréquentation par les clientèles françaises a été très soutenue en juillet-août avec un volume de nuitées en hausse de + 12 % par rapport à 2019. La montagne a bénéficié de cet afflux de clientèles en quête de nature, de grands espaces, d'air pur et d'évasion.

L'arrivée de la neige pour les vacances de Noël a convaincu les clientèles locales, une partie des vacanciers indécis et les résidents secondaires à venir profiter des joies de la montagne et participer aux activités, hors ski alpin, proposées par les stations. Le volume de nuitées touristiques global a toutefois baissé de - 42 % par rapport à 2019 (- 27 % pour les français et - 70 % pour les étrangers). L'impact économique de la fermeture des remontées mécaniques et des bars-restaurants est considérable.

Sur l'ensemble de l'année, l'Isère a perdu 23 % de nuitées touristiques (1,8 million de nuitées françaises et 4 millions de nuitées étrangères).



Très forte hausse du chômage au 3^{ème} trimestre 2020, qui touche particulièrement les jeunes

Au cours du 1^{er} semestre 2020, le taux de chômage départemental a baissé. Cette baisse ne reflète pas la réalité économique du marché du travail mais résulte d'un effet en trompe l'œil⁵. En revanche, au 3^{ème} trimestre 2020, l'Isère enregistre une hausse spectaculaire du

⁴ Source : Isère attractivité – Observatoire du tourisme - Notes de conjoncture n°144, 145 et 146.

⁵ : Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. Le calcul de ce taux s'appuie sur les critères stricts du BIT : un chômeur est une personne de 15 ans ou plus qui remplit trois critères : « ne pas avoir eu d'activité rémunérée lors d'une semaine de référence » ; « être disponible dans les deux

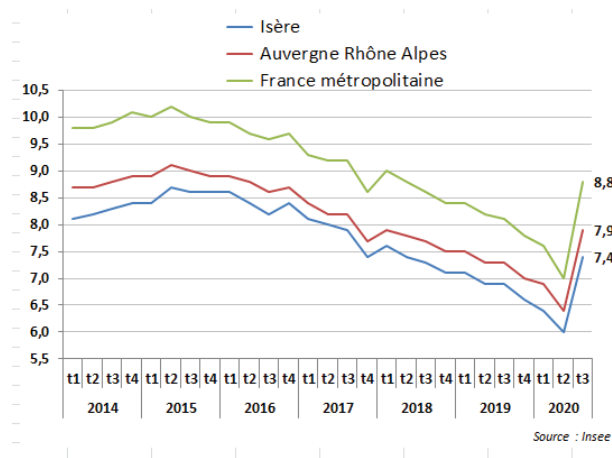
taux chômage (7,4 % soit + 1,4 point en un trimestre), légèrement moins soutenu qu'à l'échelle nationale (+ 1,8).

Au 30 septembre 2020, le département dépassait la barre des 100 000 demandeurs d'emploi, dont 61 % sans activité (61 360) et 39 % en activité réduite (38 760). Sur une année glissante (entre le 3^{ème} trimestre 2019 et le 3^{ème} trimestre 2020), le nombre de demandeurs d'emploi a connu une augmentation très importante (+ 4 460, soit + 4,7 %), identique à celle de la France, mais moindre qu'en région (+ 5,4 %).

Les jeunes ont particulièrement été touchés par la crise économique avec une hausse annuelle de 7,4 % de la demande d'emploi, à peine moins forte en Isère qu'en France métropolitaine (+ 7,8 %). Les primo-sortants du système éducatif recherchent un premier emploi dans un contexte inédit de crise : ils arrivent en effet sur un marché du travail atone, où prédominent le chômage partiel et le gel des embauches. Les seniors, quant à eux, sont dans la même situation que les tranches d'âge intermédiaires.

Les trois premiers trimestres de l'année 2020 ont été marqués par des effets de bascule des inscrits à Pôle Emploi en catégories B et C (avec activité courte) vers la catégorie A (sans activité) ou inversement (lors du déconfinement). Toutefois sur une année, ce sont bien les inscriptions des demandeurs d'emploi sans aucune activité réduite qui accusent une très forte hausse (+ 8,3 %).

Evolution trimestrielle du taux de chômage au sens du BIT



Evolution des demandeurs d'emploi en 2020	Au 3e trim 2020	Evolution annuelle (3T 2020:3T 2019)
Isère catégorie ABC	100 120	+4,7%
Dont catégorie A	61 360	+8,3%
Dont catégorie BC	38 760	-0,6%
Dont moins de 25 ans	14 150	+7,4%
Dont plus de 50 ans	24 580	+4,2%
Longue durée (1 ans et plus)	44 270	+5,5%
Très longue durée (2 ans et plus)	23 740	+4,1%

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares
Données CVS-CJO pôle emploi

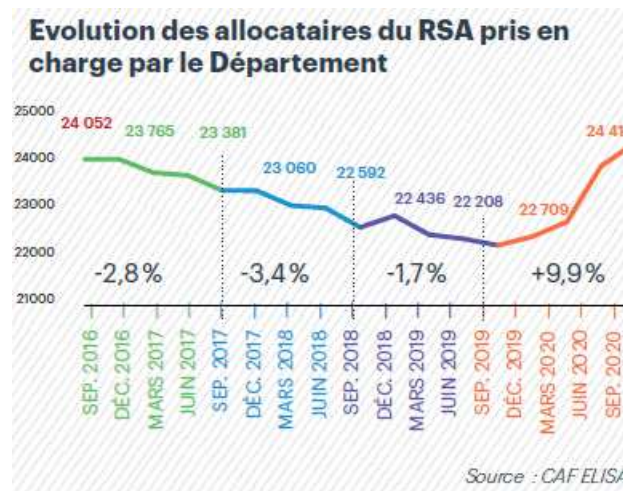
semaines à venir » ; « avoir effectué, au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

Or pendant le confinement des milliers de personnes n'ont pas pu respecter ces critères. Elles sont donc « sorties » des statistiques. Les dispositifs d'activité partielle ont par ailleurs renforcé ce phénomène.

Une hausse inédite du nombre d'allocataires du RSA, signe d'une aggravation de la pauvreté

Au niveau national, l'ensemble des associations caritatives s'entendent pour constater une hausse des bénéficiaires de l'aide alimentaire qui bondit de 30 %. Autre signe de paupérisation, les Départements voient arriver de nouveaux allocataires du RSA : + 10 % en moyenne sur l'ensemble du pays.

L'Isère n'échappe pas à ce constat. En un an (sept 2019-sept 2020), le nombre d'allocataires du RSA a progressé de près de 10 %. Cela représente 2 200 foyers allocataires du RSA supplémentaires, soit 4 400 personnes (dont 2 000 enfants).



En période de crise sanitaire non stabilisée, les changements rapides de contexte ne permettent pas de faire des prévisions ou des projections.

Les grands organismes de conjoncture (Banque de France, OCDE, FMI) annoncent néanmoins des prévisions en termes de taux de croissances et de taux de chômage. Elles sont convergentes pour annoncer une année 2021 difficile en termes d'emploi. La reprise de la croissance, si elle a lieu, ne sera pas suffisante pour générer des créations d'emplois. En outre, selon la Banque de France, « *les difficultés des entreprises sont devant nous car elles ont bénéficié de reports de charges sociales, fiscales et de reports d'échéances de prêts qu'elles devront rembourser d'ici fin 2020, début 2021. La situation reste très hétérogène selon les secteurs d'activité et selon les entreprises* ».

Il s'agit d'éléments nationaux qu'il conviendra d'affiner en fonction des spécificités départementales, mais cette augmentation du nombre d'allocataires du RSA a pour effet induit la pauvreté qui risque de progresser fortement et de toucher de larges catégories de population, y compris parmi des groupes traditionnellement épargnés par les crises.

Le Département se trouve donc face à un défi majeur : faire face à une demande sociale qui explose, et ce parallèlement à la poursuite du vieillissement de la population (les projections de l'INSEE estiment qu'il y aura près de 50 000 personnes de 75 ans et plus en 2030) **et donc du coût de la dépendance.**

II. Le contexte budgétaire et financier

A. Le contexte budgétaire et financier des Départements, et notamment de l'Isère

1. Les éléments du contexte budgétaire et financier au niveau national

La Cour des comptes, dans son rapport de juin 2020, fait plusieurs constats, qui prennent un relief particulier dans le contexte de la crise économique mondiale provoquée par la pandémie virale.

Dans ce rapport, la Cour examine tout d'abord la situation des finances publiques à la veille de la crise sanitaire. Elle fait le constat que le redressement des finances publiques était inachevé en France, 10 ans après la crise financière de 2008-2009, notamment en comparaison avec d'autres pays européens.

« Comme en 2018, le contexte financier est demeuré favorable aux collectivités territoriales en 2019, grâce au dynamisme de leurs recettes fiscales, à la légère progression des transferts de l'État et à une relative maîtrise de leurs dépenses. Leur épargne brute, qui a significativement augmenté, a contribué au financement d'un investissement local en forte hausse ces deux dernières années, et l'évolution de leur dette a été contenue... ».

« ...Mais de grandes disparités subsistent entre elles, et la crise sanitaire devrait les affecter diversement. Les régions et les départements, dont les recettes et les dépenses sont sensibles à la conjoncture économique, seront particulièrement exposés... ».

« En 2019, les collectivités territoriales ont dégagé une épargne brute de 39 Mds€, en augmentation de 8,8 % par rapport à 2018, sur un total de 225 Mds€ de ressources de fonctionnement.

Sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases des taxes foncières et d'habitation, plus forte en 2019 que les années antérieures, et du dynamisme de la fiscalité économique, le produit de la fiscalité locale a progressé de 4,5 Mds€. Les transferts financiers de l'État ont à nouveau légèrement augmenté en 2019. Au total, à périmètre constant, les recettes des collectivités ont augmenté de 9,8 Mds€ depuis 2017, après une diminution d'un montant comparable des concours financiers entre 2014 et 2017. Les collectivités ont globalement respecté leur objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement (+ 1,2 % par an sur trois ans).

L'épargne qu'elles ont ainsi dégagée a essentiellement contribué au financement d'une nouvelle augmentation de leurs dépenses d'investissement (+ 7,1 Mds€ en 2019), au prix d'une relative stabilité de leur dette ».

« Cette amélioration générale ne doit pas masquer toutefois des différences sensibles de situations entre collectivités... ».

« La forte progression des recettes fiscales des départements, particulièrement des droits de mutation, leur a permis d'absorber la hausse continue des dépenses sociales, tout en investissant davantage. L'augmentation de leur épargne leur a permis de réduire le recours à l'emprunt et d'améliorer leur capacité de désendettement. Cette situation ne doit pas occulter la fragilité structurelle de leurs finances, très exposées aux évolutions de la conjoncture économique et du marché immobilier. La situation financière des départements de 500 000 à un million d'habitants apparaît la plus risquée... ».

Mais l'année 2020 a été marquée par l'épidémie qui a touché l'ensemble des pays de la planète et singulièrement la France. La Cour souligne les conséquences considérables de cette crise pour les finances publiques.

« L'impact de la crise sanitaire affectera diversement les collectivités, en fonction notamment de la nature de leurs dépenses et de leurs recettes... ».

« ...Les départements s'avèrent particulièrement exposés à un retournement de conjoncture économique. La probable croissance de leurs dépenses sociales combinée à des ressources davantage liées à l'économie accroîtra l'effet de ciseau auquel ils sont exposés. »

Ce constat est relayé par le rapport de M. Jean-René Cazeneuve, Député du Gers et Président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, remis au Premier Ministre début août 2020.

La mission, confiée par le Premier Ministre le 4 mai 2020, fixait deux objectifs prioritaires :

- évaluer les conséquences financières de la crise sur les collectivités,
- élaborer des propositions permettant aux collectivités de continuer à faire face à leurs dépenses de fonctionnement et de préserver leurs capacités à investir.

Il résulte des travaux de M. Jean-René Cazeneuve les grandes conclusions suivantes :

- L'impact de la crise sera fort, notamment pour 2020, avec 5 Mds€ de pertes de recettes fiscales, 2,3 Mds€ de pertes de recettes tarifaires liées au confinement et 3,6 Mds€ de surcoût de dépenses.
- La crise devrait s'atténuer en 2021, année où sera constaté un rebond des recettes. Ainsi, toutes catégories confondues, l'épargne brute reviendrait dès 2022 à son niveau antérieur à la crise.
- L'autre raison, pour l'auteur du rapport, de relativiser les conséquences de cette crise pour les finances locales est la *« bonne situation financière des collectivités territoriales »*.

Le rapport de la Cour des comptes reprend ce constat : *« ...Les collectivités sont en capacité de s'adapter au choc en 2020 grâce à une bonne gestion des exécutifs locaux, des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté moins vite que les recettes, une stabilisation de la dotation globale de fonctionnement et une fiscalité locale dynamique.... ».*

De plus, la majorité des propositions de ce rapport vise à préserver les finances locales en 2021, à conforter la place des collectivités dans la relance ou à mettre en œuvre des mécanismes pour amortir les impacts de la crise.

Pour l'ensemble des départements, le rapport prévoit notamment :

- une baisse de la CVAE de - 12 % en 2021,
- une baisse de la Taxe d'Aménagement de - 17 % en 2021.

« Ces pertes de recettes sont à rapprocher de l'augmentation constatée et prévisible des dépenses. Les départements sont confrontés à un fort "effet ciseau" puisqu'ils subissent simultanément une baisse de leurs ressources et une augmentation de leurs dépenses. Cet effet ciseau sera d'autant plus fort que les départements interviennent à titre principal dans le domaine social : RSA, aide sociale à l'enfance, secteur médico-social, ... ».

« ...La CVAE perçue par les départements (5 % des RRF) baissera en 2021, après une hausse en 2020, en raison de son mode de versement et fera perdre 470 M€ aux départements en 2021 par rapport au niveau atteint en 2020. Une baisse de la taxe d'aménagement est également anticipée pour une perte de 90 M€... ».

Sur ce point, M. Jean-René Cazeneuve indiquait en juin dernier, en pré-conclusions de son rapport : « Nos calculs indiquent que les Départements seront le niveau de collectivité le plus impacté en 2020 par des pertes de recettes fiscales. Ces estimations convergent largement avec celles communiquées par l'Assemblée des Départements de France » (source : « Flash Hebdo ADF du 23-06-2020 »).

Quant à l'allocation RSA, ce rapport indique : « Les dépenses « comptables » de RSA par Département sont en forte croissance (...). Les dépenses d'aide à la personne s'inscrivent en nette hausse par rapport à 2019 (+ 6,5 %)... ».

Enfin, ce rapport a permis de proposer, à l'exécutif gouvernemental, 32 recommandations, concernant les collectivités territoriales et leurs finances :

- Les collectivités territoriales au cœur du « plan de relance ».
- Préparer 2021.
- Amortir les impacts d'une future crise.

2. Zoom sur les finances des Départements

« L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales » a mis en évidence, dans son rapport de juillet 2020 sur « les finances des collectivités locales en 2020 », plusieurs points intéressant les Départements, et permettant d'avoir une vision plus globale sur l'analyse des comptes des Départements suite aux travaux de cet observatoire :

- En 2019, les dépenses de fonctionnement ont peu augmenté pour les Départements (hors Paris) : + 1,3 %, après - 0,8 % en 2018.
- En 2019, globalement, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 3,2 %, après - 0,7 % en 2018, et - 0,1 % en 2017.
- Les produits de la taxe sur le foncier bâti représentent la plus grande part des recettes de fiscalité ; ils ont augmenté de + 2,8 % en 2019. Les bases nettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties des Départements expliquent entièrement cette augmentation. Cinq Départements ont baissé leur taux et trois l'ont augmenté, dans des proportions différentes, et au total, le taux moyen départemental (hors Paris) est resté quasiment stable. La progression moyenne des taux sur ces trois dernières années reste donc très faible par rapport à la forte augmentation en 2016, après les élections de 2015.
- Le montant des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est lié directement à l'évolution du nombre de transactions immobilières et à celle des prix de l'immobilier. Depuis 2014, il dépend également des taux de la taxe de publicité foncière. En 2019, quatre départements ont de nouveau maintenu leur taux à 3,80 % (Indre, Isère, Morbihan et Mayotte) ; tous les autres départements ont, depuis 2014, relevé leur taux au plafond de 4,50 %, dont deux en 2017.

En 2019, les produits de DMTO profitent à la fois du dynamisme des prix du marché immobilier, et de la reprise du nombre de transactions, après la pause de 2018. Au total, le produit des DMTO a augmenté de + 11,1 % en 2019, après + 4,0 % en 2018.

- Du fait de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la poursuite de l'augmentation des recettes, l'épargne brute a fortement augmenté (+ 16,7 %), après deux années de stabilité.
- Les investissements des Départements ont augmenté de + 13,5 % en 2019 (après + 4,1 % en 2018). Cette reprise confirmée de l'investissement des Conseils départementaux fait suite à huit années de baisse ininterrompue. Elle concerne les équipements réalisés en direct (+ 11,9 %), mais également les subventions versées à des tiers (+ 16,9 %).
- Compte tenu de la bonne tenue de l'épargne brute (+ 16,7 %) et des dotations et subventions d'investissement perçues (+ 11,1 %), la croissance des investissements s'opère sans recours supplémentaire à l'emprunt. Ce dernier est même en légère baisse en 2019 (- 2,2 % à 2,4 Mds€). Les remboursements de dette (de nouveau en hausse, de + 5,2 %, à 3,4 Mds€) restent donc, en 2019, supérieurs à ceux des emprunts, ce qui permet aux Départements de poursuivre leur désendettement entamé en 2017 : l'encours de dette a diminué de - 2,5 %.

3. Les éléments du contexte budgétaire et financier pour le Département de l'Isère

- Le poids croissant des dépenses de solidarité en Isère, tout particulièrement sous l'effet des allocations individuelles de solidarité (AIS)

Avec des charges en constante hausse, les Départements ont de plus en plus de difficultés à assurer leurs missions sociales obligatoires.

Pour l'Isère, les dépenses réelles de solidarité ont progressé globalement de 14 % entre 2012 et 2019 et de 17 % entre 2012 et 2018. L'évolution entre 2012 et 2019 est en effet atténuée par l'application, à partir de 2019, du « paiement net » aux établissements PA-PH (compensations entre les sommes à payer et à recouvrer).

La baisse constatée entre 2018 et 2019, représente spécifiquement **la traduction comptable** induite par la mise en place de cette nouvelle modalité de paiement.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Politiques de solidarité en M€	561,1	582,8	614,9	631,8	637,2	648,9	657,7	637,5
Dont RSA en M€	99,1	111,0	122,7	134,20	138,3	137,5	134,3	132,3
Evolution RSA en %		12,0%	10,5%	9,4%	3,1%	-0,6%	-2,3%	-1,5%
Dont autres politiques de solidarités en M€	462,0	471,8	492,2	497,6	498,9	511,4	523,4	505,2
Evolution autres politiques de solidarité en %		2,1%	4,3%	1,1%	0,3%	2,5%	2,3%	-3,5%

Ces évolutions sont à rapprocher du « reste à charge » net total au titre des AIS, qui s'élève à 171 M€ pour 2019, et qui a donc plus que triplé en 11 ans.

Il est alors important de noter que **la mise en place du « paiement net », dont les effets jouent à plein entre 2018 et 2019, vient mécaniquement diminuer le montant des Allocations Individuelles de Solidarités.** Cette nouvelle modalité de paiement, appliquée aux établissements PA-PH, vient donc **atténuer l'évolution du reste à charge** supporté par le Département (écart les compensations versées par l'Etat et la charge supportée), **alors même que les recettes perçues de la part des allocataires diminuent elles-mêmes mécaniquement en application des principes du paiement net.**

Synthèse du reste à charge du Département par année concernant les AIS

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total dépenses AIS	144,6	169,3 17%	201,3 19%	209,7 4%	215,5 3%	232,6 8%	254,2 9%	267,7 5%	279,9 5%	286,2 2%	293,5 3%	295,2 1%
Total recettes sur AIS	87,3	91,9	99,1	100,5	101,1	106,2	115,8	119,1	123,2	127,5	125,4	124,2
Total restes à charges sur AIS	57,3	77,4	102,2	109,2	114,4	126,4	138,4	148,6	156,7	158,7	168,1	171,0

- La baisse des dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée aux Départements a subi une baisse constante en 2013 et 2017 : - 3 % entre 2013 et 2014, - 9 % entre 2014 et 2015, - 10 % entre 2015 et 2016, et enfin - 11 % entre 2016 et 2017. Entre 2017 et 2018, la dotation a été stabilisée, mais l'Isère subit une nouvelle baisse de 0,5 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

Globalement, entre 2014 et 2020, la baisse est de 28 % pour l'ensemble des Départements, et de 29 % pour l'Isère :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF départementale (en Mds €)	12,2	11,8	10,75	9,7	8,6	8,6	8,6	8,5
Variation annuelle		-3%	-9%	-10%	-11%	0%	0%	-1%
Variation 2014 à 2020								-28%

Au titre de la (DGF), et au vu du pacte de stabilité, la perte globale de recettes sur les six exercices de 2014 à 2020 s'élève, en montant cumulé à environ 393 M€ pour l'Isère :

DGF 2014 à 2020 estimés sans pacte de responsabilité (en €)

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
241 432 287	241 655 953	241 991 400	241 360 363	241 360 363	241 360 363	241 360 363

DGF 2013 :
241 183 233 €

DGF 2014 à 2020 réelles avec pacte de responsabilité (en €)

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
232 498 453	211 289 843	190 002 677	167 047 017	166 380 762	165 642 285	164 682 172

Pertes annuelles	8 933 834	30 366 110	51 988 723	74 313 346	74 979 601	75 718 078	76 678 191
	Perte totale entre 2014 et 2020						392 977 883

B. La situation financière du Département de l'Isère

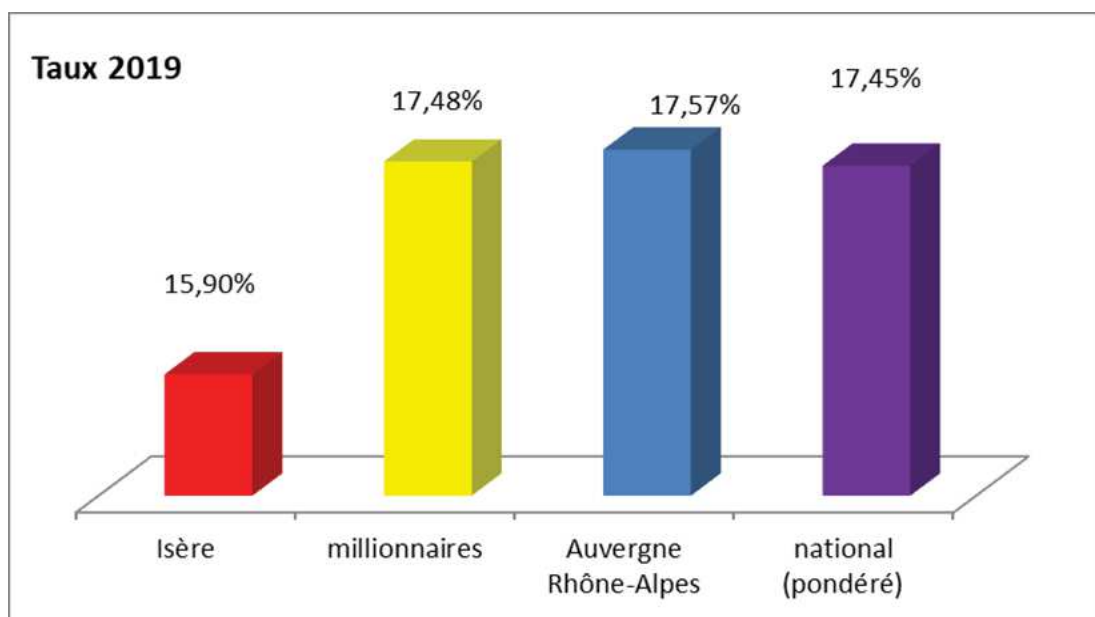
1. Le niveau de fiscalité de l'Isère

Les Départements disposent théoriquement de deux leviers fiscaux :

- La taxe sur le foncier bâti

Le taux pour l'Isère n'a pas évolué depuis 14 ans. Il reste à 15,90 %, inférieur à la moyenne nationale de 17,45 % en 2019.

Comparatif des taux de foncier bâti pour 2019 :



Par l'effet « base », les produits du foncier bâti sont en hausse constante depuis 2012 (données CA en M€) :

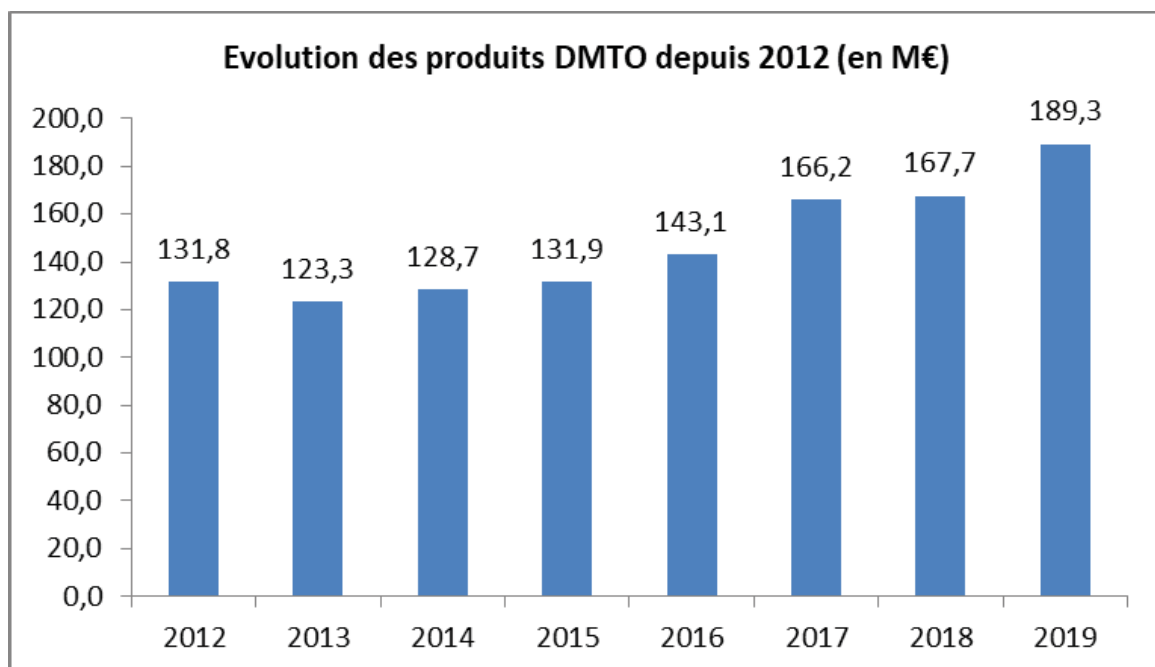
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
244	248,6 1,89%	255,7 2,86%	260,6 1,92%	264,8 1,61%	271,7 2,61%	280 3,05%

Il est à noter que la réforme de la fiscalité prévue par le Gouvernement, suite à la suppression progressive de la « taxe d'habitation », interviendra en 2021, avec le transfert du produit du foncier bâti au bloc communal, en le remplaçant, pour les Départements, par une fraction de la TVA reversée par l'Etat et équivalente pour 2021 au produit 2020 de la taxe sur le foncier bâti des Départements.

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

L'Isère, comme seulement deux autres Départements de Métropole (l'Indre et le Morbihan), a maintenu le taux plafond à 3,80 %, alors que les autres collectivités l'ont relevé à 4,50 %.

Après de fortes baisses en 2012 et 2013, le produit des DMTO est en progression depuis 2014, pour atteindre 189,3 M€ en 2019. Il est à noter que cette recette va connaître une baisse en 2020 du fait du ralentissement de l'activité immobilière lié aux conséquences de la crise sanitaire.

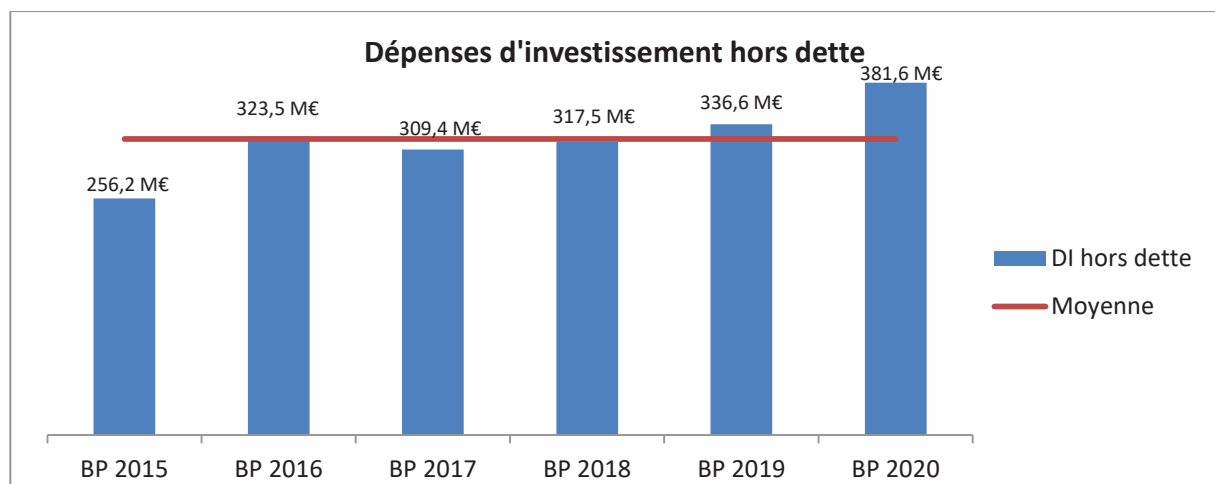


2. L'investissement du Département de l'Isère

La Cour des comptes précisait dans son rapport de juin 2020 : « *Les collectivités ont globalement respecté leur objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement (+ 1,2 % par an sur trois ans). L'épargne qu'elles ont ainsi dégagée a essentiellement contribué au financement d'une nouvelle augmentation de leurs dépenses d'investissement (+ 7,1 Mds€ en 2019), au prix d'une relative stabilité de leur dette...* ».

Ce constat a été relayé par l'Observatoire des finances locales qui relève dans son rapport 2020 : « *Les investissements des départements ont augmenté de + 13,5 % en 2019 (après + 4,1 % en 2018)...* » .

Pour le Département de l'Isère, les dépenses d'investissement, hors dette, inscrites au BP 2020 s'élèvent à 381,6 M€, le plus haut niveau de dépenses votées ces dernières années (après 336,6 M€ au BP 2019). Il est à noter que depuis 2016, ces crédits dépassent les 300 M€.



3. Point sur la dette propre du Département

a) Point sur la dette propre du Département

La dette du Département atteint 311,27 M€ au 31 décembre 2019 suite à la souscription de neuf nouveaux emprunts pour un montant global de 125 M€, dont 30 M€ ont été encaissés en 2020.

Le Département de l'Isère reste l'un des départements les moins endettés de France. Son taux d'endettement se situe à 18 % alors que la moyenne des Départements de la même strate atteint 55 %⁶.

⁶ Source DGCL BP 2019

b) *La structure de la dette du Département de l'Isère en 2019*

Au 31 décembre 2019, la dette bancaire du Département est composée d'une part, de contrats d'ouverture de crédit à long terme (OCLT) à hauteur de 13 % et d'autre part, d'emprunts classiques à hauteur de 87 %.

Pour rappel, les OCLT sont des engagements de type revolving, dont le plafond disponible baisse chaque année, soit une diminution de 10,5 M€ en 2019. Ces lignes sont principalement utilisées dans le cadre de la gestion active de la trésorerie.

Situation des OCLT au 31 décembre 2019 :

Signature	Prêteur	Montant signé €	Taux	Capital restant dû fin exercice €
2005	Crédit Foncier de France	30 000 000	Eonia + 0,02%	2 500 000
2005	Société générale	40 000 000	Eonia + 0,03%	3 333 337
2010	Crédit Agricole CIB	40 000 000	Euribor + 0,15%	21 333 331
2010	Caisse d'Epargne Rhône Alpes	15 000 000	Euribor + 0,30%	7 000 000
2010	Crédit Agricole CIB	15 000 000	Euribor + 0,27%	7 000 000
TOTAL :				41 166 668

En ce qui concerne les emprunts classiques, le capital restant dû total est de 270 M€ au 31 décembre 2019 et la répartition se présente comme suit :

Signature	Prêteur	Taux	Montant signé €	Capital restant dû fin exercice €
2011	Crédit coopératif	Euribor 3m + 0,55 %	10 000 000	3 331 435
2013	Caisse Française de Financement Local	3,07 %	5 000 000	3 083 333
	Caisse Française de Financement Local	3,44 %	5 000 000	3 083 333
	Caisse d'Epargne Rhône Alpes	3,40 %	5 000 000	3 000 000
2015	Caisse Française de Financement Local	1,36 %	45 000 000	33 750 000
2016	ARKEA Banque E&I	1,04 %	9 500 000	8 193 750
	Crédit coopératif	1,10 %	10 000 000	8 500 000
	Caisse Dépôts & Consignations	0,00 %	3 161 900	2 845 710
	Société générale	1,31 %	20 000 000	17 000 000
2017	Caisse Française de Financement Local	1,29 %	30 000 000	27 375 000
	Caisse Française de Financement Local	Euribor 12m + 0,41 %	10 000 000	9 000 000
	Crédit coopératif	1,35 %	4 500 000	4 050 000
	Caisse d'Epargne Rhône Alpes	1,36 %	10 000 000	9 125 000

	Caisse d'Epargne Rhône Alpes	1,54 %	5 500 000	4 950 000
	Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Euribor 3m + 0,30 %	10 000 000	9 125 000
2018	Crédit coopératif	1,46%	7 000 000	6 737 500
	Banque Postale	1,48%	8 000 000	7 700 000
	Société générale	1,51%	10 000 000	9 500 000
	Société générale	Euribor 3m + 0,38 %	5 000 000	4 750 000
2019	ARKEA Banque E&I	1,09%	20 000 000	-
	SaarLB	0,86%	10 000 000	10 000 000
	SaarLB	0,87%	10 000 000	-
	Banque Postale	0,34%	20 000 000	20 000 000
	Banque Postale	0,55%	30 000 000	30 000 000
	Société générale	0,61%	15 000 000	15 000 000
	Société générale	0,99%	20 000 000	20 000 000
			TOTAL	270 100 062

Sur cette partie moyen long terme de la dette départementale, 90 % de l'encours est à taux fixe au 31 décembre 2019. Au titre de l'exercice 2019, le montant des intérêts liés aux emprunts classiques est de 2 280 418,23 €.

Conformément à la circulaire ministérielle du 25 juin 2010, relative aux produits financiers proposés aux collectivités locales, l'ensemble des emprunts du Département sont classés 1A, le niveau le moins risqué de la Charte Gissler.

Concernant cette charte, elle fait suite à la crise de 2008, au cours de laquelle de nombreuses collectivités ont rencontré les effets néfastes des emprunts structurés (emprunts « toxiques »), le gouvernement avait confié à Éric Gissler une mission de médiation entre les banques et les administrations publiques. Une des conséquences de cette mission fut la création d'une charte, appelée « Charte Gissler », qui classe les emprunts selon différentes catégories de risque.

Elle réunit 2 critères :

- L'**indice monétaire** sur lequel l'emprunt est basé : ce critère est noté de 1 à 5 selon l'importance croissante du risque.
- Le **niveau de structuration** de l'emprunt : ce critère est noté de A à E selon l'importance croissante du risque.

4. Dette garantie du Département

Le capital cautionné par le Département de l'Isère s'élève à 1,105 Mds€ au 31 décembre 2019 contre 1,156 Mds€ au 31 décembre 2018. Le montant des nouvelles garanties accordées en 2019 se répartit comme suit : 3,1 M€ au titre de la production et de la réhabilitation de logements sociaux et 23,9 M€ pour le secteur social et médico-social. 133,5 M€ d'emprunts ont été réaménagés ou refinancés.

Vous trouverez, en annexes 17 et 18, l'évolution du stock de la dette garantie sur les 10 dernières années, ainsi que le profil d'extinction de l'encours de cette dette pour le Département. Le montant moyen de la dette garantie par les départements comparables à notre département en termes de démographie, de surface ou de configuration, s'établit à 825 M€ au 31 décembre 2018. Sans accorder de nouvelles garanties d'emprunt, sans rallongement de la dette et du fait de l'extinction naturelle des emprunts actuellement cautionnés, le Département de l'Isère pourrait atteindre ce montant en 2026.

Afin d'accélérer le retour à une dette garantie correspondant à la moyenne des Départements comparables, et afin de se recentrer sur ses compétences, le Département de l'Isère a modifié ses critères d'octroi des garanties d'emprunts au logement social, par délibération du 17 décembre 2015. Par ailleurs, afin de limiter les réaménagements dont l'effet principal serait de rallonger la durée résiduelle de l'encours, une délibération complémentaire a été votée le 12 avril 2019, limitant le rallongement de la durée d'un emprunt à 5 ans, sous réserve que la durée résiduelle totale n'excède pas 30 ans et que le réaménagement n'intervienne qu'une fois dans la vie de l'emprunt.

En ce qui concerne le secteur du logement social, par délibération du 26 juin 2020, le Département a décidé de déroger ponctuellement et exceptionnellement au règlement sur les garanties d'emprunts précité et d'accorder la caution du Département pour 25 opérations de constructions neuves et de réhabilitations programmées par Alpes Isère Habitat en 2020. Cet accord dérogatoire fait suite à la demande d'Alpes Isère Habitat compte tenu de l'exigence de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) – établissement public à caractère administratif chargé notamment de garantir les prêts réglementés accordés par la Caisse des dépôts et consignations. La CGLLS conditionne en effet sa garantie à un engagement similaire du Département de l'Isère pour toute opération liée au secteur du logement social.

C. Les ressources humaines

1. Des dépenses de personnel soumises à des effets structurels

Les dépenses de personnel, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable des Départements, comprennent :

- les rémunérations versées aux agents, ainsi que les charges sociales employeurs afférentes ;
- les remboursements des salaires et charges sociales du personnel mis à disposition de la collectivité ;

- diverses charges (honoraires médicaux, cotisations obligatoires et/ou conventionnelles au centre de gestion, remboursement des déplacements domicile-travail dans le cadre du PDA (plan de déplacement de l'administration) ;
- certaines prestations d'action sociale, telles que la garde et/ou séjours d'enfants, la participation à l'acquisition de titres restaurants, et à la prévoyance et à la complémentaire santé.
- Au compte administratif 2019, les dépenses de personnel s'élèvent à 213 750 868 € et les dépenses de fonctionnement à 1 087 184 013 €.

Les dépenses de personnel représentent, pour l'exercice 2019, **et selon le mode de calcul DGCL**, 20,4 % des dépenses de fonctionnement (la moyenne des Départements de la même strate s'établissant à 19,7 %).

Evolution des dépenses de personnel de 2016 à 2021 (en millions d'euros)

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020 (BP) avec DM2	2021 BP
Masse salariale	198,8	202,48	205,26	214,00	222,29	226,26
1 assistants familiaux	24,97	25,49	25,60	25,32	27,17	27,60
2 autres agents	172,01	175,2	177,16	185,46	192,43	195,79
2.1-dont masse salariale	171,53	174,77	176,62	184,88	192,06	195,56
<i>dt traitement indiciaire</i>	94,62	97,29	98,55	101,55	103,33	104,80
<i>dt cotisations</i>	57,68	58,59	50	51,56	53,45	54,20
<i>dt SFT</i>	1,33	1,33	1,31	1,31	1,73	1,24
<i>dt NBI</i>	1,24	1,22	1,19	1,23	1,21	1,22
<i>dt régime indemnitaire*</i>	16,66	16,34	17,92	21,38	25,60	26,10
<i>dt heures supplémentaires</i>	2,23	2,19	1,95	1,98	1,95	2,00
<i>dt prime annuelle (art.111)</i>	5,77	5,66	5,7	5,87	6,00	6,00
2.2-dont personnel mis à disposition	0,16	0,08	0,17	0,19	0,23	0,11
2.3-dont autres charges annexes	0,32	0,35	0,37	0,39	0,14	0,12
3 Prestations d'action sociale	1,83	1,79	2,50	3,22	2,69	2,87
<i>.dt prévoyance</i>	0,38	0,39	0,62	0,66	0,76	0,72

Depuis 2015, la politique de réinternalisation portée par la Majorité départementale induit une baisse des crédits sectoriels et un transfert sur les enveloppes de frais de personnels. Ainsi, l'internalisation des missions relatives aux ENS (Espaces Naturels Sensibles), au haut débit, à la diététique des repas des collègues, à l'évaluation médico-sociale, à l'accompagnement social des personnes âgées a conduit à la création de 30 postes entre **2015 et 2017** auxquels s'ajoutent 4 postes de MAIA (autonomie) financés par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

L'année **2018** a vu la création de postes dans le domaine de la protection de l'enfance par l'internalisation de mission, en renfort dans les collèges et dans les directions ressources sur des activités nouvelles, telle que la politique achat par exemple.

L'année **2019** a vu la création de postes dans le domaine de l'éducation en faveur des collèges, suite à l'arrêt du financement des emplois d'avenir, dans le domaine de l'environnement suite à la poursuite de l'internalisation de la gestion des ENS, en matière de protection de l'enfance par le renfort du suivi médical des enfants confiés, et des renforts dans différentes directions en charge des différentes thématiques. A souligner également, l'engagement du Département dans la création de douze parcours emplois-compétences, dispositif en faveur de l'emploi et l'insertion professionnelle.

Pour l'année **2020**, on retiendra particulièrement la création de postes dans les domaines de la culture (préfiguration du musée Champollion), des solidarités (expérimentation IOD « Intervention sur les Offres et les Demandes » directement tournée vers l'emploi), de l'éducation avec notamment l'ouverture du collège Champier. Cette année est marquée également par la mise en oeuvre d'un large plan de déprécarisation d'agents contractuels occupant des missions pérennes (54 postes). A souligner l'engagement du Département dans la création de 12 « PACTE », parcours d'insertion professionnelle durable et qualifiant pour les personnes peu diplômées ou éloignées de l'emploi.

La masse salariale évolue sous l'effet de 4 grands facteurs :

- a- Les **mesures générales**, principalement prises au niveau national. La revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2016 de + 0,6 % a généré sur ce même exercice une hausse de la masse salariale de + 0,28 % soit (+ 0,48 M€). Sur l'exercice 2017, l'augmentation de la valeur du point d'indice de + 0,85 %, suite à la revalorisation de + 0,60 % au 1^{er} février et à l'effet report de 2016 de + 0,3 %, a été évaluée à + 1,29 M€. Sur l'exercice 2018, l'incidence sur la masse salariale de l'effet report de 2017 de + 0,05 % fut de + 0,08 M€. Il n'y a eu pas d'augmentation du point d'indice depuis l'exercice 2019. Quant à la revalorisation annuelle du SMIC au 1^{er} janvier, elle concerne les assistants familiaux, les apprentis et les contrats aidés. L'augmentation de 1,2 % du taux horaire du Smic au 1^{er} janvier 2020 a représenté 350 000 €.

Les **mesures catégorielles** sont déterminées par les accords et décrets nationaux, mais aussi par les délibérations sur le régime indemnitaire concernant les différentes filières et cadres d'emplois de la fonction publique. L'incidence de l'accord sur « les parcours professionnels, carrières et rémunérations », conclu au niveau national entre le ministère de la Fonction publique et les organisations représentatives du personnel est estimé à 480 000 € pour 2021.

Cet accord a pour ambition de rendre les carrières plus attractives, en améliorant les niveaux de rémunération à l'embauche et en fin de carrière, en résorbant les inégalités entre fonctions publiques, entre les femmes et les hommes et en favorisant les mobilités.

b- Les mesures décidées par la collectivité

Les taux de vacation des médecins ont été revalorisés au 1^{er} mai 2019.

La collectivité a mis en place le régime indemnitaire (RIFSEEP) délibéré en 2019 pour un coût en année pleine de 8 M€.

Le 1^{er} novembre 2019, les taux de rémunération des assistants familiaux ont été revalorisés. Le coût global est estimé à 1 M€ en année pleine.

c- Le **glissement vieillesse et technicité** est le facteur qui structurellement pèse le plus sur l'évolution de la masse salariale à hauteur d'environ 2 M€ par an.

d- Enfin, **les charges patronales** peuvent, au gré des décisions nationales, venir impacter la masse salariale plus ou moins fortement : taux de cotisations et contributions sociales à la charge de l'employeur, notamment des caisses de retraites (pensions civiles, CNRACL, IRCANTEC), ainsi que les taux de cotisations vieillesse du régime général. Il n'y a pas eu de changement de taux au 01/01/2020 excepté l'augmentation du taux de la cotisation « accident du travail » passé de 1,3 % à 1,43 %.

2. La structure des effectifs

Sur les exercices 2016 à 2019, le nombre d'agents en poste au 31 décembre (assistants familiaux inclus) est passé de 4580 à 4675 agents, soit une évolution de + 2 %.

Structure globale des effectifs en fonction au 31/12	31/12/2016 (bilan social)	Rapport sur l'Etat de la collectivité 31/12/2017	Bilan égalité Hommes Femmes 31/12/2018	Bilan égalité Hommes Femmes 31/12/2019
Agents sur emplois permanents et mises à disposition	3775	3893	3920	3938
<i>Dont fonctionnaires titulaires et stagiaires</i>	3 359	3347	3339	3357
<i>Dont contractuels sur emplois permanents</i>	410 (excluant les remplaçants)	540 (incluant les remplaçants)	576 (incluant les remplaçants)	576
<i>Dont agents mis à disposition</i>	6	6	5	5
Contractuels sur emplois non permanents	194	194	236	211*
Assistants familiaux	549	537	504	481
Agents de droit privé (<i>apprentis, contrats aidés</i>)	62	49	38	45
Total effectifs	4 580	4673	4698	4675

*groupes politiques, cabinet, vacataires, saisonniers

La répartition catégorielle des agents s'établit comme suit :

Catégorie	2016	2017*	2018**	2019*
A	20%	20%	22%	33%
B	28%	33,5%	28%	19%
C	52%	46,5%	51%	48%

* rapport sur l'état de la collectivité, agents titulaires

** rapport égalité Hommes Femmes, agents titulaires

Concernant les assistants familiaux, la politique « enfance et famille », menée de 2013 à 2015, a eu pour objectif de privilégier le placement en famille d'accueil. Après une hausse annuelle moyenne de + 17 assistants familiaux, leur nombre tend à diminuer depuis 2016.

Année	Nb annuel moyen d'accueils (de janvier à juillet)	Variation annuelle du nb accueils	Nb annuel moyen d'AssFam (de janvier à juillet)	Variation annuelle du nb d'AssFam
2016	1 270	36	555	-5
2017	1 265	-5	542	-13
2018	1 226	-39	527	-15
2019	1 216	-10	497	-30
2020*	1 167	-49	478	-19

* données prévisionnelles

3. Temps de travail

Le temps de travail effectif des agents (hors assistants familiaux) est en conformité avec les dispositifs réglementaires. Il a été porté à compter du 1^{er} septembre 2014 de 1 533 à 1 607 heures. Les modalités d'exécution ont été revues en 2016.

Compte tenu des différentes autorisations de travail à temps partiel, la quotité moyenne du temps de travail dans la collectivité s'établit à 96 %.

4. Avantages en nature

Deux catégories d'avantages en nature sont allouées par la collectivité au titre de certaines fonctions exercées : logement pour nécessité absolue de service (NAS) et véhicule de fonction.

4.1- Logement pour nécessité absolue de service (NAS)

Conformément aux délibérations, bénéficient de cet avantage les agents chargés de la surveillance des biens départementaux (locaux, matériels), ainsi que les agents détachés sur emploi fonctionnel de directeur général des services, de directeur général adjoint ou de directeur de cabinet.

Le nombre de bénéficiaires d'un logement pour « NAS » et les montants déclarés au titre de cet avantage en nature, évalué sur la base du forfait (sauf quelques exceptions), s'établissent comme suit :

Exercice	2016	2017	2018	2019
Nombre de bénéficiaires	130	128	147	153
Montant déclaré en euros	309 043	333 756	366 891	369 021

4.2- Véhicule de fonction

Un véhicule de fonction est attribué aux agents détachés sur emploi fonctionnel et au directeur de cabinet.

Exercice	2019
Nombre de bénéficiaires	7
Montant déclaré	13 981 €

III. Les orientations politiques

La crise sanitaire générée par le virus de la Covid-19 a plongé le pays dans une situation d'incertitude et d'instabilité sans égal depuis la fin de la 2^{ème} Guerre mondiale. A l'échelle nationale, l'économie est tombée en phase de récession avec une évolution du PIB de l'ordre de - 12 % entre 2019 et 2020. Le nombre de chômeurs a fortement augmenté et la dette de l'Etat français, contenue jusqu'alors en dessous des 100 % du PIB, a brusquement atteint 117,5 % du PIB.

A l'échelle départementale, cette situation a conduit l'Exécutif départemental à concentrer son action sur la protection des Isérois, et notamment des publics qu'il gère au titre de ses compétences médico-sociales.

Sur le plan des finances départementales, l'année 2020 a été marquée par une très forte imprévisibilité de l'évolution de certaines recettes et dépenses. Les effets de la crise sanitaire ont des impacts dont les temporalités sont très variables. Dans ce contexte, il était pertinent de retarder le vote du budget 2021 à une échéance permettant de disposer des meilleures données possibles pour concevoir un budget apte à répondre aux enjeux nouveaux générés par la crise, tout en conservant une parfaite sincérité dans les choix budgétaires opérés.

La crise sanitaire a affecté les finances départementales en 2020 suite aux nombreux efforts financiers consentis par le Département (aides aux associations, prime COVID pour les SAAD, achat de tests antigéniques, indemnisation des entreprises de travaux et de transport public,...). Mais l'ampleur des impacts économiques et sociaux sur les Isérois impose que le Département intensifie encore son intervention sur l'ensemble de ses compétences pour atténuer au maximum les difficultés rencontrées par les Isérois.

Le budget 2021 traduira donc cette intensification.

Grâce à sa santé financière parfaitement saine, saluée par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport de contrôle, nous serons en mesure d'apporter le soutien financier supplémentaire au territoire isérois.

Dans toutes nos politiques publiques, nous aurons à cœur de conserver les budgets nécessaires pour agir conformément à nos engagements pris en 2015 devant les Isérois mais nous serons aussi capables de soutenir nos usagers, nos territoires et nos partenaires pour atténuer les impacts de la crise sanitaire.

A. Décryptage de la loi de finances pour 2021 et de ses incidences sur les finances des Départements

La loi de finances initiale (LFI) 2021 a été votée fin décembre 2020. Elle ne fait que confirmer, pour les Départements, des mesures déjà actées, telle que la réforme fiscale. Elle ne traite pas de la réforme elle-même, puisqu'elle avait été votée lors de la loi de finances 2020. Cette loi 2021 prend uniquement acte de la chute des recettes de TVA pour le budget de l'Etat, compte tenu du transfert de 23,2 Mds€ aux Départements dès 2021.

La réforme fiscale, liée au transfert de la taxe sur le foncier bâti aux communes, et sa substitution pour les Départements par une fraction de la TVA nationale, aura pour effet de stabiliser cette ressource entre 2020 et 2021. **Cette année blanche en 2021 privera donc le Département de la dynamique habituellement observée sur ses bases de foncier bâti.**

A cette première incidence négative produite par la réforme fiscale, vient s'ajouter un autre effet, non prévu dans la loi de finances pour 2020 (LFI 2020). En effet, la loi de finances 2021 vient modifier l'année de référence pour le calcul de la fraction de TVA transférée aux Départements, en substituant l'année 2021 à l'année 2020. Selon la LFI 2020, les Départements devaient bénéficier en 2022 d'un pourcentage d'augmentation de cette recette correspondant à la croissance du produit de TVA constaté **entre 2020 et 2021**. Les Départements pouvaient alors compter sur un effet « rebond » suite à la récession de 2020 estimé entre + 8 % et + 10 %. La loi de finances 2021 vient donc priver les Départements de cette dynamique en ramenant la croissance de la TVA des Départements en 2022 à la croissance de la TVA **entre 2021 et 2022**, estimée quant à elle à + 3 %. Ce changement des règles de calcul représente un manque à gagner estimé à environ 15 M€ pour l'Isère.

Cette disposition va forcément mettre en grande difficulté tous les Départements face à la baisse des recettes économiques (CVAE notamment) et à la croissance des dépenses sociales, avec notamment celles liées aux allocations RSA.

Au niveau national, les allocations RSA ont amorcé une forte hausse au 2^{ème} semestre 2020 (+ 8 % entre 2019 et 2020) et augmenteraient de + 12 % en 2021, avant de se stabiliser en 2022.

La DGF des collectivités locales est stable (hors mesures de recentralisation). Toutefois, comme en 2020, cela ne garantit pas la reconduction de cette recette, dans la mesure où la dotation forfaitaire peut subir un écrêtement.

Quant aux variables d'ajustement, elles impactent les Départements et les Régions (les communes étant épargnées). A ce stade, les « Dotations de Compensation de la Réforme de la TP » (DCRTP) subiraient une baisse de 0,4 % et les dotations pour « transferts de compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale » une baisse de 8 %.

La LFI 2021 précise également les détails du plan de relance de 100 Md€, ainsi que les mesures conduisant à la réduction des impôts de production dans le but d'améliorer la compétitivité des entreprises dans le contexte actuel de crise économique (suppression de la part régionale de la CVAE et réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels). Ces mesures concernent directement les Régions. Toutefois, le Département maintiendra et développera les démarches partenariales nécessaires pour que ce plan de relance puisse véritablement profiter à nos territoires isérois.

Dans ce contexte, en toute responsabilité et dans un souci d'anticipation et de transparence, le Département de l'Isère inscrit donc la préparation de son budget 2021 dans un cadre prospectif empreint des facteurs d'incertitude précédemment évoqués, notamment suite à cette crise sanitaire sans précédent.

Les premières tendances font ressortir qu'en raison de la crise sanitaire, les recettes de fonctionnement vont être affectées, en prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Les DMTO chutent d'environ 2 % en 2020 et remonteraient de 1 % en 2021, sans toutefois atteindre le niveau de 2019.
- La CVAE, en raison de son mode de versement, ne sera pas touchée en 2020 (+ 5,1 %), mais baisserait de - 2 % en 2021 avant de retrouver une dynamique en 2022 (+ 7 %) et 2023 (+ 5 %).

Ces perspectives sont aussi fortement corrélées avec l'évolution de l'économie nationale. En effet, la loi de finances pour 2021 prévoit une baisse de la croissance estimée à - 10 % en 2020, et une hausse de + 8 % en 2021.

Conformément aux exigences du CGCT, et compte tenu de ce qui précède, le tableau ci-dessous présente ainsi l'évolution tendancielle des dépenses et recettes du Département à moyen terme.

Prospective avec une dynamique de la TVA estimée à + 3 % en 2022 :

BUDGET CONSOLIDÉ En M€	Rétrospective				Prévisionnel 2020	Prospective				
	2016	2017	2018	2019		2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	1 134	1 177	1 174	1 167	1 156	1 171	1 182	1 193	1 202	1 211
<i>Hypothèses d'évolution</i>		3,7%	-0,2%	-0,6%	-0,9%	1,3%	0,9%	1,0%	0,7%	0,8%
Recettes de fonctionnement	1 327	1 334	1 350	1 377	1 352	1 342	1 356	1 372	1 390	1 407
<i>Hypothèses d'évolution</i>		0,5%	1,2%	2,0%	-1,8%	-0,7%	1,0%	1,2%	1,3%	1,2%
Épargne Brute	192	157	176	210	196	172	174	179	188	196
Dépenses d'investissement, hors emprunt	253	254	273	354	346	350	289	255	248	248
<i>Hypothèses d'évolution</i>		0,4%	7,5%	29,5%	-2,2%	1,1%	-17,4%	-11,7%	-2,9%	0,0%
Recettes d'investissement, hors emprunt	62	65	61	64	47	57	49	48	52	52
<i>Hypothèses d'évolution</i>		4,1%	-5,2%	5,4%	-26,3%	20,7%	-15,3%	-0,5%	7,6%	0,0%

Emprunt (*)	0	50	67	95	110	89	105	71	52	44
Remboursement en capital (*)	0	37	18	22	30	30	33	36	38	40
Intérêt de la dette	0	2	2	2	3	4	4	5	5	6

(hors opérations dépenses/recettes sur OCLT)

RATIOS DE GESTION

Encours de la dette, y compris OCLT	0	189	239	311	391	518	588	619	629	630
Capacité de désendettement (en années)	0,0	1,2	1,4	1,5	2,0	3,0	3,4	3,5	3,3	3,2
Taux d'épargne brute	14,5%	11,8%	13,0%	15,3%	14,5%	12,8%	12,8%	13,0%	13,5%	13,9%

En complément de ces évolutions, le détail des engagements pluriannuels du Département, ainsi que les orientations en matière d'autorisation de programme (AP par thématique) figure en « annexe 19 » du présent rapport.

Il est à noter que le stock d'autorisations de programme (AP) déjà votées et qui restent à financer après la DM2 2020 (et avant le BP 2021), s'élève à 543 M€, en précisant que ces AP ne concernent qu'une partie des programmes d'investissement. A titre d'information, ce stock représente environ 2,5 ans de financement, sur une base de 218 M€ de crédits de paiement (CP) par an, soit la moyenne des CP votés aux BP 2019 et 2020.

Ce débat d'orientation budgétaire présenté pour l'année 2021 est donc encore plus marqué par la situation budgétaire toujours contrainte des collectivités locales dans leur ensemble, surtout face aux conséquences de la crise sanitaire, et par la perte de l'autonomie fiscale des Départements, qui ne disposeront plus d'aucun levier fiscal en cas de conjoncture défavorable, hormis la possibilité de relèvement du taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), pour les Départements ayant maintenu ce taux à 3,80 %, dont fait toujours partie l'Isère.

Malgré cette conjoncture défavorable, le budget de 2021 témoignera de la volonté, toujours forte pour la Majorité départementale, d'agir conformément aux engagements pris devant les Isérois en 2015, et suivant 3 axes majeurs composant le « Bien vivre ensemble en Isère » :

- La famille, soutenue et accompagnée, depuis la naissance et jusqu'à la fin de vie ;
- Le cadre de vie, indispensable au bien-être en Isère ;
- L'attractivité du territoire, permettant de développer les richesses et d'assurer les solidarités territoriales.

Les politiques publiques s'inscrivent en particulier dans le respect des objectifs de la stratégie air-climat énergie (SACE) du Département incluant le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2017-21 dont les effets se font sentir au-delà de l'objectif affiché de - 4% à horizon de 2021.

Les efforts conjugués dans les domaines des bâtiments, des consommations de fluide, de la restauration scolaire et des travaux routiers, permettent d'ores et déjà une réduction de -8% par rapport à 2015. L'année 2021 sera l'occasion de concrétiser de nouveaux projets structurants et expérimentaux comme les réalisations issues de l'appel à projet du Département pour l'isolation des combles perdus des bâtiments des collectivités de l'Isère (initiative qui s'appuie sur la valorisation de certificats d'énergie - CEE), ou la création d'un service public de l'énergie et de l'habitat (SPPEH) qui vise à proposer aux ménages et aux acteurs du petit tertiaire privé un accompagnement plus efficace pour la rénovation thermique de leurs bâtiments.

Aussi, dans le contexte actuel toujours très fortement marqué par les conséquences de la crise Covid-19, il vous est proposé les orientations politiques suivantes pour notre débat d'orientation budgétaire.

B. La famille

1. Politiques d'action sociale

Dans ce domaine, la crise économique consécutive à la crise sanitaire a mis à mal les excellents résultats que le Département de l'Isère avait réussi à obtenir depuis 2015. La baisse constante du nombre d'allocataires RSA, observée grâce au dynamisme économique du territoire et aux politiques d'insertion du Département, a été mise à mal par la crise. Le nombre d'allocataires RSA ne cesse d'augmenter depuis mars 2020, parallèlement à l'augmentation du nombre de chômeurs. En 2021, le Département devra être au rendez-vous pour faire face à cette précarité grandissante. Il le fera en consacrant les budgets nécessaires au paiement de l'allocation RSA, aux bénéficiaires d'une part, mais aussi en déployant les dispositifs facilitant l'insertion par l'emploi de ces personnes d'autre part.

Ainsi le budget 2021 traduira ces besoins nouveaux et permettra au Département :

- D'intensifier son rôle de chef de file de l'action sociale, pour amoindrir les effets de la crise sur les publics les plus fragiles
 - o En déployant un ambitieux plan d'actions « Insertion » visant à offrir de nouveaux débouchés vers l'emploi des allocataires du RSA, et ainsi enrayer autant que possible la hausse du nombre d'allocataires du RSA, hausse sans précédent en raison de la crise sanitaire.
 - o En poursuivant la mise en œuvre du « plan pauvreté » dans lequel le Département s'engage fortement.
 - o En devenant organisme intermédiaire de gestion du « Fonds Social Européen » (FSE), afin de mieux répartir l'utilisation de ces recettes sur l'ensemble du territoire départemental et ainsi renforcer les moyens financiers alloués aux politiques d'inclusion dans toute leur diversité.
- D'améliorer l'efficacité et l'adaptation des dispositifs sociaux aux besoins croissants des usagers dans cette crise économique
 - o En modernisant la gestion du PDIE « Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi » pour permettre une orientation plus rapide et qualitative des allocataires du RSA, et en s'engageant sur le Service professionnel de l'insertion et de l'emploi.
 - o En préparant l'internalisation de la gestion financière du « Fonds de Solidarité Logement » (FSL) et du « Fonds d'Aide aux Jeunes » (FAJ) qui rendra un service plus réactif aux usagers.
 - o En mettant en œuvre la réflexion partenariale pour le futur Plan départemental pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en Isère (PALHDI) pour la période 2021-2027, outil d'appui au FSL.
 - o En organisant des « Conférences Territoriales des Solidarités » (CTS), lieux de concertation et d'innovation sociale adaptés aux spécificités de chaque territoire.

- Dans le domaine de la santé, de capitaliser sur nos réussites passées et renforcer notre action pour disposer d'une offre de soins vitale en période de pandémie.
 - o En facilitant la vaccination de masse par le déploiement des centres de vaccination et la gestion du centre d'appel isérois pour la vaccination.
 - o En contribuant directement à la politique de dépistage de la COVID.
 - o En luttant contre la désertification médicale par le développement du dispositif Isère Médecins.
 - o En participant à la constitution des Communautés Professionnelles de territoire de santé (CPTS).
 - o En soutenant l'innovation médicale par une aide apportée aux hôpitaux publics de l'Isère pour le financement de projets innovants de type télémédecine.

2. Personnes âgées et personnes porteuses de handicap

C'est dans le domaine de l'autonomie que la crise sanitaire a engendré les plus lourdes conséquences. Les personnes âgées étant les plus vulnérables face à la COVID, le nombre de décès dans les hébergements pour personnes âgées a été très important. Très impliqué en 2020, par la mise en place de renfort dans les EHPAD, par le soutien apporté aux SAAD, par l'apport d'équipement de protection aux salariés de ces structures, le Département continuera en 2021 de prendre toute sa part dans l'accompagnement de cette crise.

Aussi, en ce qui concerne les EHPAD, le soutien du Département s'intensifiera notamment par une augmentation de la tarification de + 1,1 %. Le « plan EHPAD » et les 34 fiches actions seront déclinés tout au long de l'année 2021, et permettront un soutien sur les difficultés de recrutement, de mutualisation, de communication et d'innovation. Une réflexion sur les modèles de prise en charge est en cours, afin d'assumer à terme l'enjeu du vieillissement de la population.

Mais pour faire face à la crise sanitaire et ses particularités, en ce qui concerne le maintien à domicile, un « plan SAAD » sera présenté à l'assemblée départementale afin de s'inscrire dans le respect du « vivre à domicile », principale préoccupation des personnes âgées.

Concernant la politique « Personnes porteuses de handicap », le soutien aux établissements est également prévu avec l'augmentation de 1,1 % de la tarification des établissements, ainsi que par l'affectation de plus de 1,3 millions d'euros au titre de mesures nouvelles et d'ouvertures de places.

3. Enfance-famille

Le budget 2021 « Enfance et famille » traduira les nouvelles orientations départementales en matière d'offre d'accueil en tout point du territoire, de protection de l'enfance et de protection maternelle et infantile, telles qu'inscrites dans le schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille 2020-2024.

L'accent sera mis sur une réorganisation de l'accueil d'urgence, la régulation des places et les continuités de parcours. Un axe sera renforcé sur les liens avec ces enfants et ces jeunes dans les dispositifs de droit commun, dans un souci d'inclusion dans leur environnement.

Dans le domaine de la protection maternelle et infantile, des mesures visant à renforcer la prévention précoce, et à repérer des situations de fragilité seront mises en place, compte tenu de la hausse des tensions intra familiales, et des violences auxquelles sont confrontés les enfants et les familles.

Le budget 2021 traduira cet élan à la hauteur des difficultés rencontrées à l'aune de la crise sanitaire.

Les orientations en matière de protection de l'enfance, de l'accompagnement des familles à domicile, à l'accueil des enfants dans les structures, sont les suivantes :

- Evolution de l'offre d'accompagnement à domicile, avec l'usage de nouveaux moyens informatiques et numériques des équipes d'AED et d'AEMO, l'augmentation de l'activité pour accroître la capacité d'accompagnement des familles, et une formation accrue des Techniciennes d'intervention sociale et familiale.
- Ouverture du service « EMERAUD » et création de 25 places d'accueil pour désengorger le dispositif d'accueil d'urgence et une adaptation aux problématiques spécifiques des jeunes, notamment en cette période (isolement, besoins primaires à satisfaire, accompagnement scolaire...).
- Evolution de l'offre d'accueil en MECS et LVA : ouverture 365 jours par an de l'OVE, ouverture de 3 lieux de vie pour répondre à la réalité des besoins. Ces lieux de vie permettent que ces structures, avec un petit nombre d'enfants, individualisent leur suivi au plus près du besoin du jeune.
- Evolution de l'offre d'accueil des MNA : mise en œuvre de l'appel à projet et création d'un parcours d'inclusion, d'insertion sociale et professionnelle dès leur arrivée dans la protection de l'enfance jusqu'à leur départ en autonomie. Il s'avère impératif de répondre de manière adaptée aux besoins de ces jeunes.
- Ouverture expérimentale d'une équipe mobile, en lien avec le « Centre Hospitalier Alpes-Isère » (CHAI), afin d'articuler correctement l'enfance et les prises en charge en pédopsychiatrie. L'articulation de qualité, avec la santé mentale pour les enfants suivis, s'avèrent primordiale pour une prise en charge globale.

La dynamique de travail créée autour de l'accueil familial est renforcée autour des axes suivants :

- Réguler à l'échelle départementale les places d'accueil en lien et en cohérence des accueils en MECS et lieux de vie.
- Professionnaliser le rôle des Assistants familiaux, en renforçant le droit à la formation et un suivi fort et individualisé en termes d'accompagnement professionnel.
- Développer la participation des Assistants Familiaux dans la mise en œuvre des projets pour l'enfant en lien avec les services de l'ASE.
- Développer des actions de communication de la profession d'Assistants Familiaux, afin d'être attractif sur ce métier primordial.

Enfin, dans le domaine de l'accompagnement des enfants et des familles, un des axes de travail pour 2021, en complément des accompagnements individuels, est de mettre l'accent sur les actions collectives en s'appuyant sur le droit commun et les actions pour certaines déjà portées par le Département (ex : manifestations jeunesse et sport, ou jeunesse et accès à la culture).

4. Education, jeunesse et sport

La crise sanitaire bouleverse particulièrement les acteurs du monde associatif dans le domaine des sports et de la jeunesse. Les mesures sanitaires successives ont amoindri les possibilités de maintenir les activités des clubs sportifs, ainsi que les manifestations sportives. Comme il l'a largement fait en 2020, avec un plan de soutien au secteur associatif, le Département adaptera son dispositif d'aide en direction des clubs que ce soit pour soutenir leur trésorerie, préserver leurs emplois ou permettre leurs investissements.

Le Département sera volontariste pour la promotion du sport pour tous les publics, et notamment ceux qui en sont le plus éloignés du fait d'un handicap, d'une santé fragile, de faibles ressources ou de difficultés sociales.

Le budget 2021 devra également favoriser le développement harmonieux des sports de nature et le partage de la nature, afin de pouvoir concilier tous les usages dans le respect de l'environnement.

Avec près de 800 actions pédagogiques financées par le Département au profit des 119 collèges publics et privés du Département, le « Pass Isérois » du Collégien citoyen (PICC) est un outil majeur pour accompagner le développement des jeunes Isérois et mettre en avant les politiques départementales. Avec l'Education nationale, nous ajusterons l'ensemble des projets des établissements en fonction de la crise sanitaire.

Enfin, le budget mobilisé dans le cadre du « plan jeunesse », sera mis au profit des 13 contrats territoriaux jeunesse mis en œuvre depuis 2016 avec les partenaires départementaux en charge de la jeunesse.

Dans le domaine de l'éducation, les collèges ont dû adapter leur organisation aux contraintes générées par la pandémie. Le Département a assoupli les modalités d'organisation de la restauration scolaire en 2020 et allégé la facture pour les parents d'élèves. Le budget 2021 consistera à s'adapter, au plus près, à toutes les phases de gestion de la crise qui perdure.

Les moyens alloués garantiront aux agents départementaux des conditions de travail raisonnables, malgré l'intensification des tâches de nettoyage et de désinfection auxquelles ils font face.

Le budget 2021 sera aussi un budget au service de tous les collégiens, qu'ils soient scolarisés dans les 97 collèges publics ou les 22 collèges privés. Les actions engagées en matière de modernisation des équipements seront soutenues, afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des collégiens, mais aussi les conditions de travail des agents départementaux, ainsi que les actions menées en matière de restauration scolaire, avec la lutte contre le gaspillage alimentaire, la suppression du plastique et l'approvisionnement en denrées bio et locales, qui participent à l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre de la stratégie air climat énergie (SACE) du Département.

C. Le cadre de vie

1. Routes

Grâce à une grande mobilisation des acteurs des travaux publics et à une grande réactivité du Département, les travaux sur le réseau routier isérois n'ont été que très peu ralentis par les effets de la crise sanitaire en 2020. Le Département octroie les indemnités nécessaires aux entreprises pour adopter les protocoles de travail garantissant la sécurité des travailleurs : équipements de protection, mesures de distanciation, limitation de la coactivité sur les chantiers.

Fort de sa volonté de maintenir la préservation et la modernisation du patrimoine routier, l'Exécutif présentera un budget 2021 capable de garantir sa conservation et assurera au quotidien la sécurité des usagers. En outre, le Département accompagnera des projets d'envergure sur le réseau national. Le budget d'investissement sera ambitieux pour soutenir les entreprises mises à rude épreuve au regard de la crise sanitaire.

L'ambition sera donc de maintenir ce budget à un niveau élevé pour :

- Donner suffisamment de travaux d'investissement à réaliser pour contribuer à la relance de l'économie locale pendant et dès la fin du confinement.
- Sécuriser des carrefours et mettre en place des protections contre les risques naturels, et poursuivre l'équipement des routes en dispositifs de retenue adaptés aux motocyclistes.
- Mener les études et multiplier les aménagements pour sécuriser la pratique cyclable, conformément à la stratégie opérationnelle délibérée en février dernier et accompagner financièrement les collectivités locales via un appel à projets.
- Contribuer à l'attractivité des territoires en améliorant leurs conditions de desserte. Les travaux du pont de la Vena sur la RD1091, la sécurisation de la RD1075 entre le Col du Fau et le Col de Lus et la mise à 2x2 voies de la RD1006 à Bourgoin-Jallieu sont en cours.
- L'année 2021 verra le démarrage des travaux de l'échangeur du Rondeau, auxquels le Département contribue financièrement.

- Privilégier l'entretien préventif du patrimoine d'ouvrages d'art et chaussées.
- Accélérer le programme de réhabilitation des centres d'entretien routier au bénéfice des conditions de travail des agents et d'interventions sur le terrain, avec une dizaine de livraisons de chantier prévues cette année.
- Proposer les routes départementales comme terrain d'expérimentation pour des techniques innovantes de construction, de régénération et d'exploitation dans le cadre de partenariats.

Toutes ces actions de 2021 s'inscrivent dans les orientations de la SACE, avec des économies de ressources naturelles en :

- recyclant les matériaux,
- réalisant des ouvrages éco-conçus (construction locale, choix de matériaux pour la durabilité des ouvrages...),
- adaptant des pratiques d'entretien plus respectueuses de l'environnement,
- traitant les plantes invasives,
- accélérant le programme d'aménagements en faveur des cycles.

2. Transports

Le Département continuera de gérer pour le compte de la Région, jusqu'au 31 août 2021, le réseau *Transisère*, les inscriptions scolaires et l'aménagement et l'exploitation des gares routières. Élément majeur de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre produit par l'autosolisme, le réseau *Transisère* a conservé un haut niveau de service, y compris en cette période de crise sanitaire. Les entreprises de transport ont été indemnisées pendant la phase de confinement et le Département continuera d'adapter sa politique aux exigences de la lutte contre la COVID.

Pour septembre 2021, la Région a émis le souhait de reprendre l'exercice direct de la compétence sur tout son territoire, afin de faciliter la convergence régionale. Néanmoins, la gratuité pour les scolaires sera garantie. Le principe de remboursement par la Région de toutes les dépenses engagées pour l'exploitation et l'amélioration du réseau *Transisère*, tant en termes de verdissement de la flotte, de déploiement de la vidéoprotection, que de mise en accessibilité, est en vigueur sur cette période.

En 2021, le Département poursuivra l'opération visant à maintenir l'ENAC sur la plateforme aéroportuaire « Grenoble-Alpes-Isère » avec des installations adaptées à la formation des pilotes, ainsi que les actions pour faciliter l'accès international à l'Isère, et plus particulièrement les stations de ski, tout cela dans une démarche de développement raisonné. Il travaille également avec les acteurs locaux et la Région à l'accueil d'entreprises innovantes, en lien avec les activités de la plateforme, comme la motorisation électrique des avions.

Le Département tiendra aussi ses engagements pour l'amélioration de la desserte ferroviaire. Il convient effectivement de faire jouer, aux infrastructures existantes, tout leur rôle pour la mobilité du quotidien, mais également la desserte longue distance du territoire. Le réseau est peu robuste et peu performant en termes de temps de parcours.

Le Département contribue aux études préliminaires des aménagements nécessaires pour fiabiliser ce mode et améliorer ses performances, et à une première phase de travaux de régénération de la ligne des Alpes. Le Département attache une attention particulière à la ligne Grenoble-Lyon, qui affiche un taux de régularité très faible et qui draine un fort potentiel d'usagers.

Le Département va expérimenter de nouveaux services de mobilité, et en particulier les lignes de covoiturage avec réservation entre la Bièvre et Grenoble. Il va contribuer à la réalisation d'aires de covoiturage et va développer la pratique de l'autostop, avec l'aménagement de points d'arrêt sécurisés.

Le Département, qui conserve l'organisation du transport des élèves porteurs de handicap au titre de sa compétence sociale, œuvrera pour toujours offrir un service optimal.

3. Aménagement du territoire

Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, la capacité d'intervention du Département dans le domaine de l'aménagement du territoire prend tout son sens. Dans ses domaines de compétence, le Département aidera les agriculteurs locaux à trouver de nouveaux débouchés, de mettre à disposition son laboratoire départemental d'analyse au service des nécessités de la crise sanitaire et de développer le pôle agroalimentaire pour doter le territoire d'une offre alimentaire équitable, durable et adaptable.

Mais le budget 2021 permettra aussi de consolider les engagements du Département pris durant les exercices précédents et de soutenir fortement les projets des communes et des partenaires dans le contexte de crise sanitaire, en maintenant notamment les investissements à des niveaux élevés, ainsi qu'un calendrier de réalisation ambitieux.

Ainsi, même si le budget consacré à la politique de l'eau restera fortement marqué par la montée en puissance de la structuration des syndicats mixtes structurants GEMAPI (SYMBHI, SIRRA, SMABB et SIAGA), les subventions en assainissement, eau potable et irrigation présenteront des hausses significatives au profit des projets des communes et des EPCI, mais aussi des agriculteurs une nouvelle fois touchés par une redoutable sécheresse. Il permettra également de démarrer une nouvelle mission du Département en qualité d'opérateur de compensations environnementales.

En matière de politique agricole et forêt, le budget 2021 appuiera sur l'investissement du Département au sein du Pôle agroalimentaire pour contribuer à structurer les filières de proximité, mais aussi à l'adaptation des outils publics (abattoirs, laboratoire...) et privés (IAA) au service de ces filières et dans la valorisation de la marque « IS(H)ERE » pour mettre à disposition des consommateurs isérois des produits locaux de qualité, garantissant une juste rémunération des agriculteurs. Par ailleurs, aux côtés des acteurs de la filière forêt-bois, le Département accompagnera plus fortement les investissements : acquisition d'un LIDAR, schéma d'accès aux massifs forestiers, travaux sylvicoles, exploitation par câble..., permettant d'améliorer la connaissance et l'accès à la ressource et de récolter davantage de bois, ainsi que d'aider les entreprises de la filière (scieries, charpentiers, menuisiers, entreprises de travaux forestiers, transporteurs) pour améliorer la compétitivité et la valeur-ajoutée du matériau.

Le budget consacré à l'environnement témoignera lui aussi d'un haut niveau d'investissement, qu'il s'agisse d'acquisitions foncières, de prospection sur les grands ensembles de foncier privés situés en terrain de montagne, ou de réhabilitation de bâtiments emblématiques des sites départementaux (ENS des Oves, ENS des Ecouges, ENS de l'Herretang,...) pour l'accueil du public et la préservation du patrimoine, mais aussi en soutien aux communes et EPCI pour les ENS locaux, afin de couvrir les besoins recensés dans les plans de gestion.

Enfin, au titre du développement durable, le Département développera ses actions en matière d'aménagement du foncier rural et de préservation du foncier agricole, environnemental et forestier, mais aussi de lutte contre le réchauffement climatique et de limitation de l'émission des gaz à effet de serre : rénovation énergétique des bâtiments (déploiement du programme SARE), isolation des combles perdus des bâtiments publics, évaluation de la SACE, en lien étroit avec le plan de relance de l'Etat et des engagements financiers croisés pour faire levier sur les opérations.

D. L'attractivité du territoire

L'Isère fait partie des 19 départements français les plus attractifs (sur 96) – étude « Primeview » 2020. L'agence d'attractivité, créée en janvier 2020, a pour vocation de renforcer la fierté d'appartenance des Isérois, de favoriser la capacité d'intelligence collaborative des habitants et leur esprit pionnier. L'agence travaille aussi à destination des clientèles externes du territoire. Véritable outil de différenciation et de promotion du territoire, l'agence s'appuie sur cinq piliers structurants pour valoriser ses atouts : la gastronomie, l'innovation, le sport, la culture et le tourisme. Son action est particulièrement attendue par l'ensemble des acteurs du tourisme qui souffrent de manière importante dans cette période de crise sanitaire. Une véritable offre se structure autour de l'accompagnement des acteurs du tourisme.

1. Culture et patrimoine

Depuis 2015, le Département a la préoccupation d'offrir aux isérois une offre culturelle diversifiée et répartie sur le territoire à un coût modique pour les usagers. En plus de toutes les actions qu'il mène directement, le Département soutient très fortement de nombreux acteurs du monde culturel qui ont été fortement touchés par les mesures sanitaires liées à la crise de la COVID. Le Département a renforcé son soutien financier pour permettre à ce réseau d'acteurs de subsister pendant cette crise et de pouvoir poursuivre dès 2021 son implication au service des Isérois. De nouvelles formes d'accès à la culture se développeront, notamment au niveau des usages numériques et virtuels.

En sus de ce soutien au monde culturel qui perdurera en 2021, le Département mettra en œuvre son projet culturel « pour tous et partout », à travers ses services, ses équipements (Archives départementales, musées, médiathèques départementales), mais aussi la déclinaison de ses plans ou schémas dans ses domaines de compétences (lecture publique et enseignements artistiques & éducation artistique et culturelle), renforcée massivement par sa politique d'aide aux acteurs culturels et aux artistes qui assurent une permanence sur le territoire au contact des populations.

En la matière, les interventions départementales permettront, soit d'initier de nouvelles actions favorisant la découverte et les pratiques artistiques des publics les moins familiers (via les résidences d'artistes et autres dispositifs de médiation), soit d'accompagner les projets de création, de diffusion et de développement culturel des communes, intercommunalités et des associations (spectacles, expositions, festivals, ateliers et animations, projets spécifiques...).

Le Département s'impliquera fortement dans le champ patrimonial. Sur ce dernier axe, l'année sera particulièrement marquée par l'aboutissement et l'ouverture au public de 2 chantiers structurants :

- l'installation des Archives départementales dans son nouveau site de Saint-Martin d'Hères, avec des espaces de consultation et d'expositions fonctionnels et plus adaptés aux besoins,
- l'ouverture du musée Champollion à Vif.

Par ailleurs, les équipes départementales travailleront à rendre toujours plus attractives et lisibles les propositions du réseau des équipements et les projets de médiation associés : l'année 2021 permettra notamment de déployer une programmation thématique autour de « la forêt ».

Enfin, en matière de coopération décentralisée, le travail sera réamorcé avec le Sénégal et l'Arménie.

2. Solidarité territoriale

Le Département, principal partenaire financier des collectivités locales, se veut pragmatique et efficace dans ses relations et son soutien aux projets locaux. Ce soutien sera revisité en 2021, avec notamment une attention particulière à la prise en compte des difficultés liées à la crise sanitaire, rencontrées par les maitres d'ouvrages dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement.

Afin de répondre aux préoccupations exprimées par les Maires et Présidents d'EPCI, la relation et le soutien du Département s'inscriront dans une démarche de simplification et d'accompagnement, notamment en ingénierie. Le Département, en lien étroit avec l'ensemble de ses partenaires, porte l'ambition de se positionner comme l'interlocuteur de proximité des acteurs locaux.

3. Développement, recherche, innovation et fonds européens

Le Département est volontariste pour contribuer au développement du territoire et s'appuie sur ses compétences pour agir en faveur du développement et de la création de richesses et d'emplois. Il soutient l'action des collectivités locales, notamment en contribuant aux projets structurants porteurs de développement (Inspira, Plaine de Saint-Exupéry, Nano 2022, actions le cadre du CPER), et en les accompagnant sur la recherche de fonds européens. Par ailleurs, il lancera une action innovante et de grande ampleur en faveur des tiers-lieux d'activité, afin de promouvoir le télétravail, la transition numérique, et l'innovation dans les territoires ruraux, en lien avec la SACE et le plan très haut débit.

4. Tourisme, montagne et stations

La crise sanitaire, qui a fortement impacté l'économie touristique, fait apparaître des changements sociétaux profonds : le besoin de reconnexion à la nature dans de grands espaces préservés, une préoccupation plus forte pour sa santé et celle de ses proches, un retour au tourisme de proximité, la perception de la montagne comme une véritable oasis de régénération pour la famille. Le budget 2021 amplifiera l'investissement du Département en direction de ces nouveaux besoins accentués par les attentes au local des Isérois.

Par ailleurs, « Isère Attractivité » porte une nouvelle stratégie marketing valorisant les bénéfices santé d'un séjour dans le territoire : pleine nature, altitude, pratique sportive, alimentation en circuits courts...

5. Très haut débit

La crise sanitaire a révélé, s'il en était besoin, l'importance de disposer d'infrastructures numériques de premier plan dans notre département. Pour le déploiement du télétravail, mais aussi la dématérialisation des démarches, l'accès à la culture en ligne ou en encore le maintien à domicile des personnes, il est nécessaire de disposer d'un réseau THD couvrant l'ensemble du territoire. Pour pallier au plus vite, le risque d'une fracture numérique entre des territoires denses et pourvus du THD par les investissements des opérateurs privés, et les territoires plus ruraux, délaissés faute d'un modèle économique satisfaisant, le Département met en œuvre un Réseau d'initiative publique pour la couverture à très haut débit (RIPTHD) de l'Isère dans son ensemble.

Les effets attendus pour le territoire sont stratégiques pour le cadre de vie des Isérois (couverture de tous les logements) et pour l'attractivité du territoire et son développement économique (couverture des entreprises).

Le budget 2021 se traduira par un niveau conséquent d'investissements pour atteindre les objectifs du projet « Isère THD, le très haut débit pour tous en Isère ». Il permettra notamment, dans les délais, la fin de la construction des 2 500 kms de réseau structurant en fibre optique sous maîtrise d'ouvrage départementale, et l'achèvement des reprises des zones présentant des problèmes techniques reconnus par le délégataire de service public, la société « Isère Fibre ». Ce dernier palier permettra la commercialisation de plusieurs dizaines de milliers de foyers et d'entreprises.

Enfin, le réseau de fibre optique sera complété par le projet de modernisation et d'extension du Réseau départemental d'accès hertzien à Internet (wifi) en THD Radio (LTE), offrant ainsi la possibilité d'une couverture à 30 mégabits/s pour les territoires plus tardivement raccordés à la fibre optique.

E. Les ressources et moyens

Comme l'a souligné la Chambre Régionale des Comptes, notre collectivité maîtrise depuis plusieurs années ses propres dépenses de gestion pour consacrer ses capacités financières à ses compétences principales et à l'investissement, producteur de richesses et d'emplois.

C'est ce sens des responsabilités dans la gestion qui permet au Département d'être un véritable amortisseur de la crise sanitaire pour l'exercice de ses propres politiques publiques, mais aussi un soutien pour ses partenaires.

La gestion rigoureuse sera de mise en 2021, mais les moyens de fonctionnement du Département continueront à suivre les exigences de la crise sanitaire. Le budget 2021 prendra en compte les besoins d'acquisition d'équipements de protection contre la COVID, de tests antigéniques, d'aménagements de locaux, de matériel de transport des vaccins, d'outils de visio-conférence, de matériel informatique facilitant le télétravail, et de moyens humains en renfort de nos équipes.

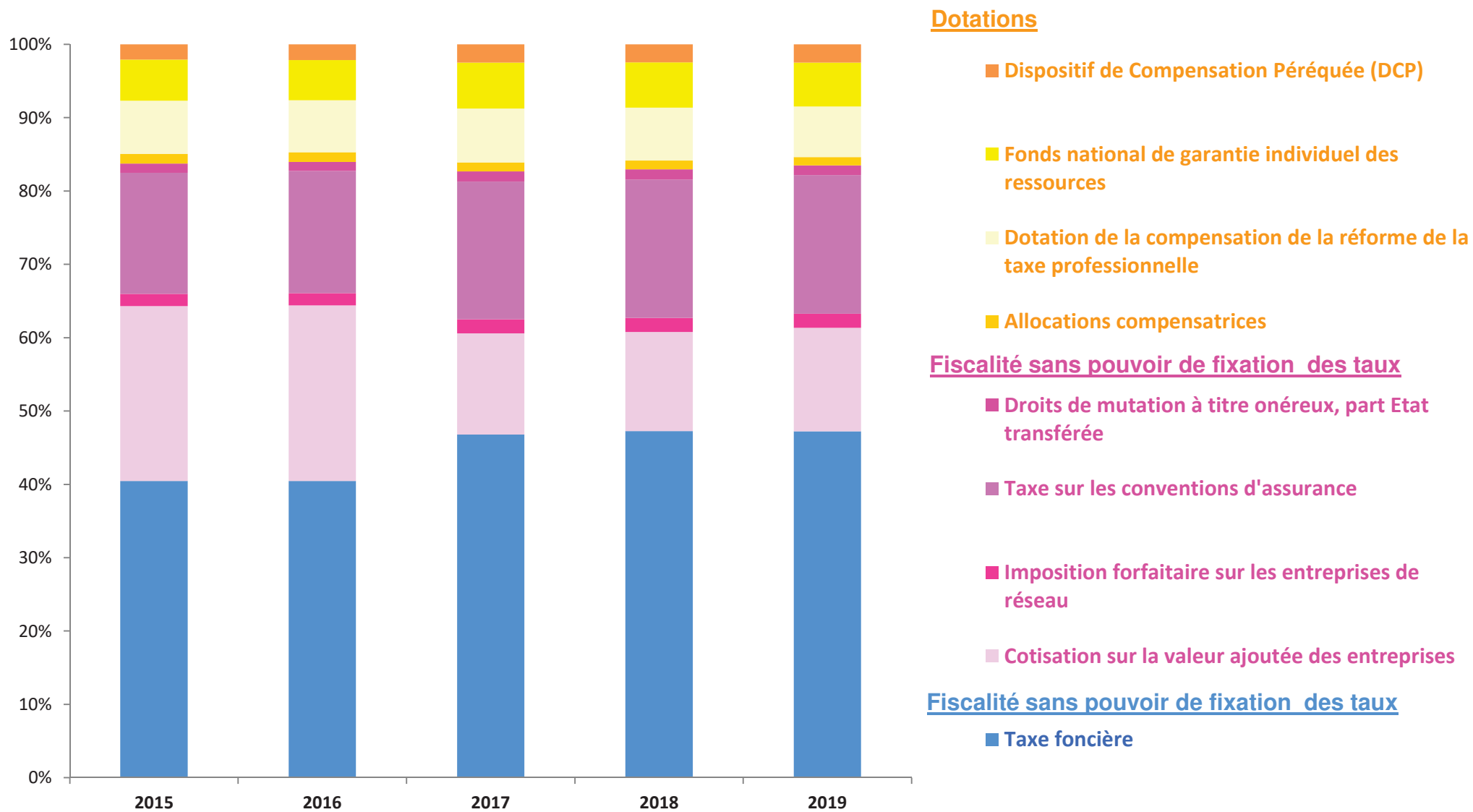
Par ailleurs, la rigueur de gestion se conjuguera avec la poursuite des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par diverses mesures : isolation des bâtiments publics, en particulier l'Hôtel du Département, optimisation des consommations de fluide, poursuite du déploiement de véhicules électriques dans la flotte départementale, au-delà des obligations légales...

Enfin, dans la suite des actions de dématérialisation grandement amplifiées depuis 2015, le Département va intensifier la fourniture d'équipements de travail nomade à ses agents (smartphones, tablettes, PC portables) pour gagner en réactivité et en proximité avec les usagers.

Un investissement conséquent sera envisagé à cet effet.

Evolution de la répartition des recettes du "panier fiscal" entre 2015 et 2019

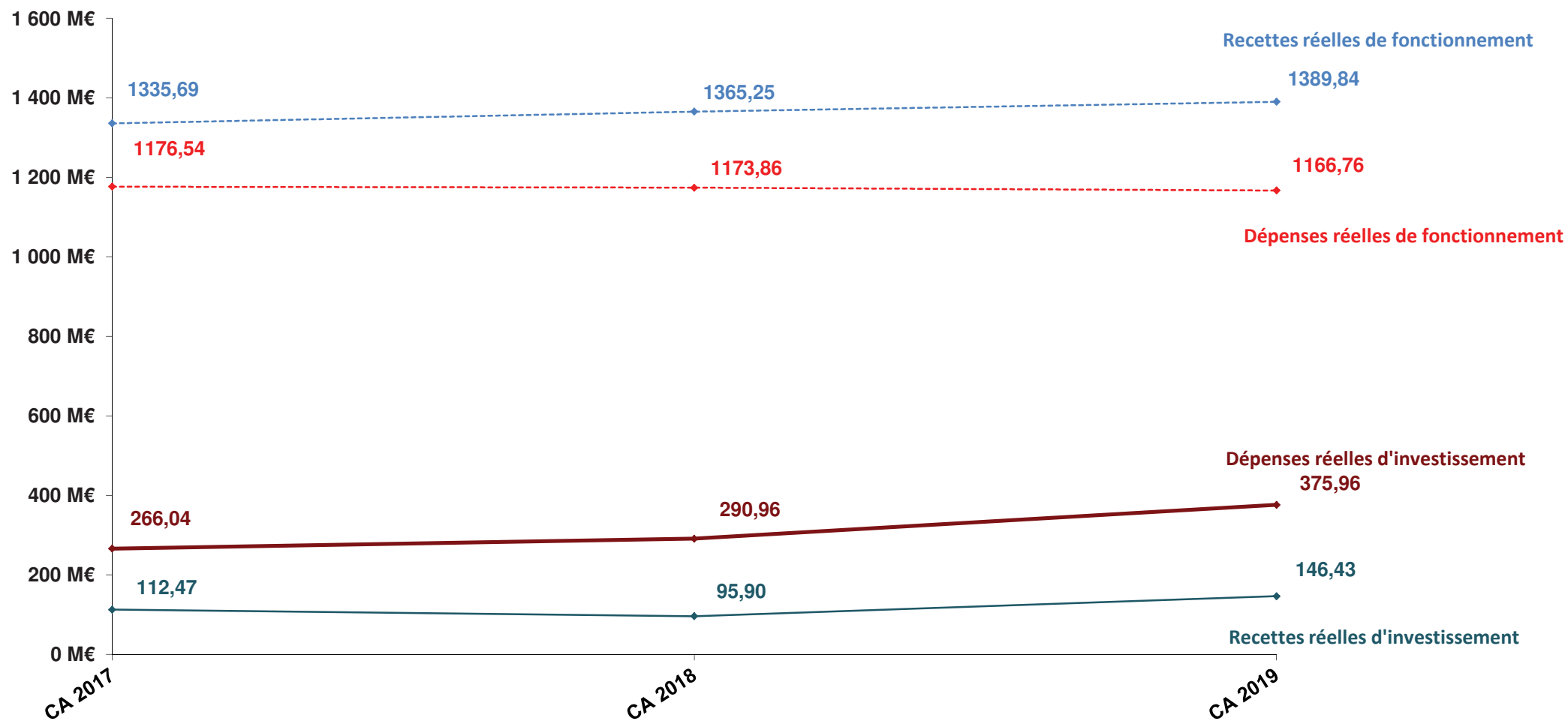
Annexe 1



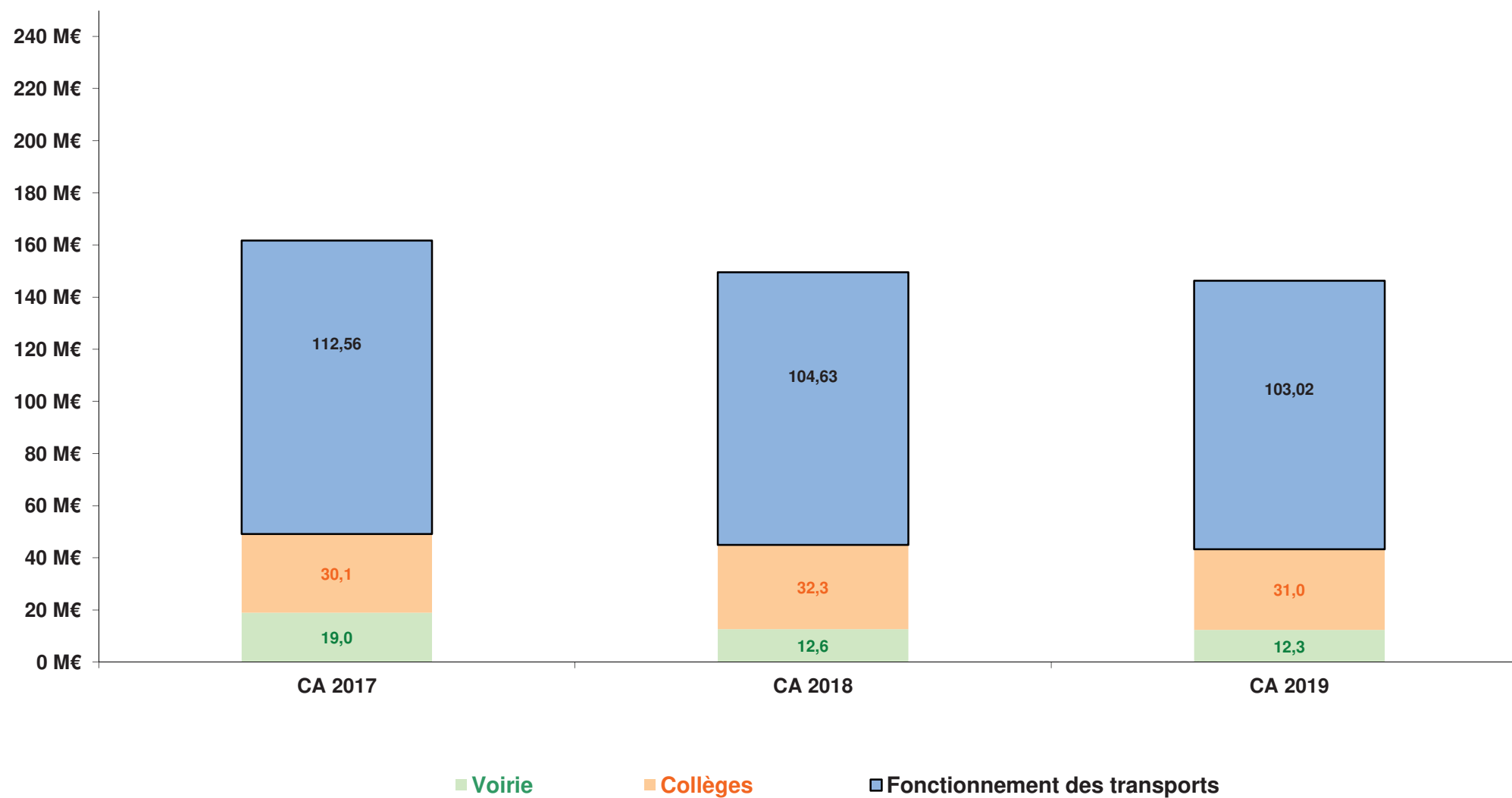
EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets

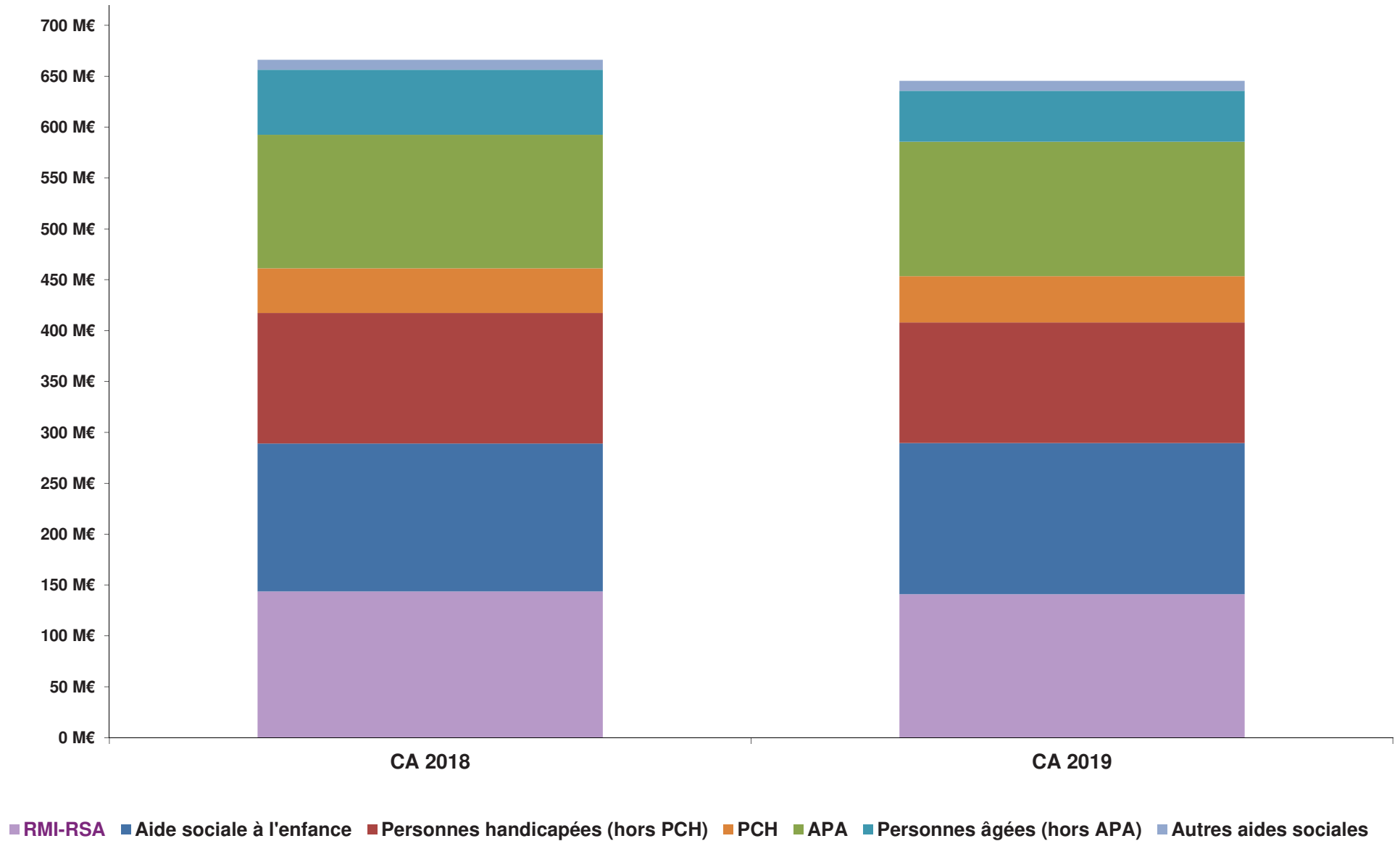
Annexe 2



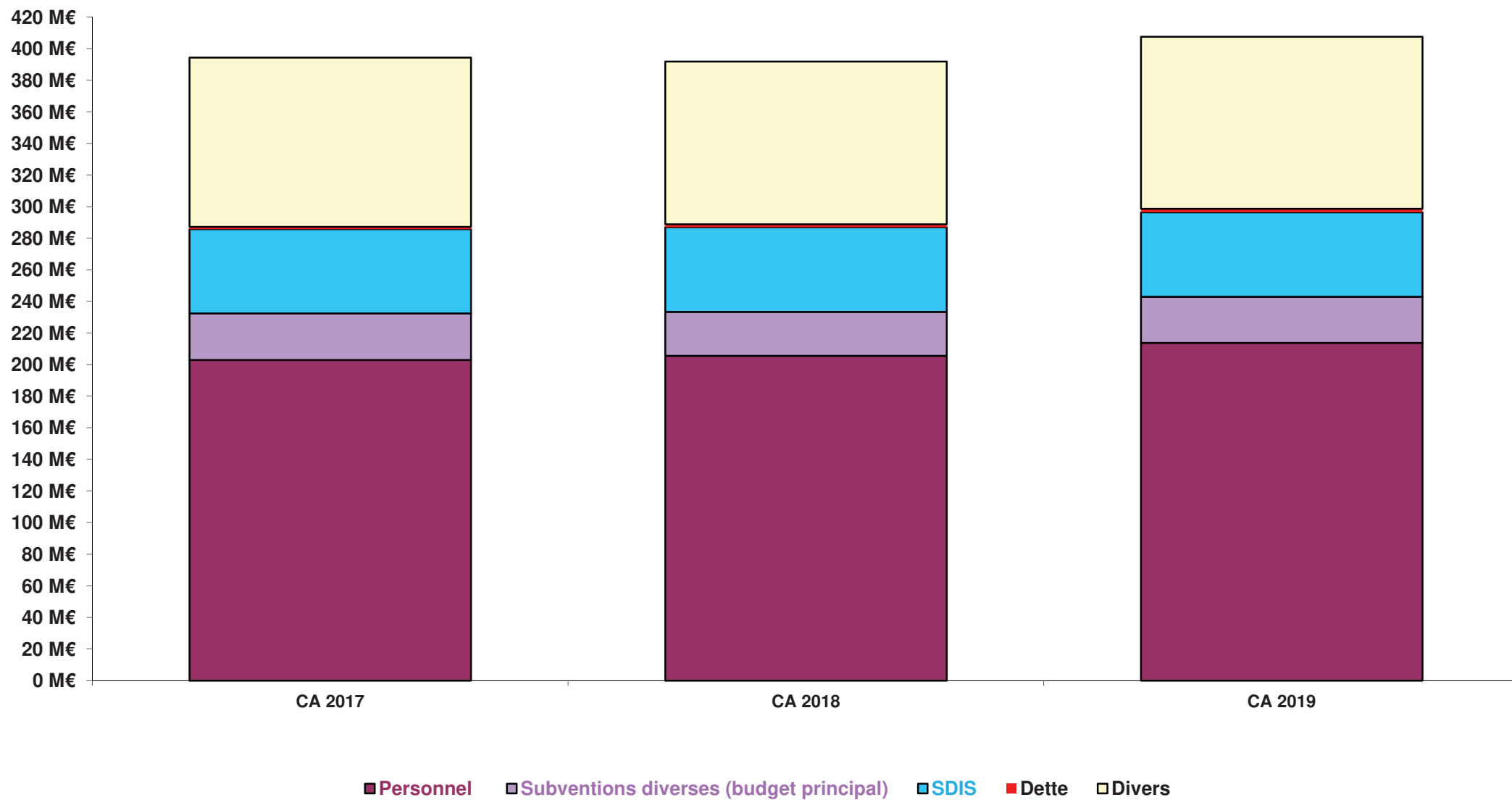
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1/3)
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



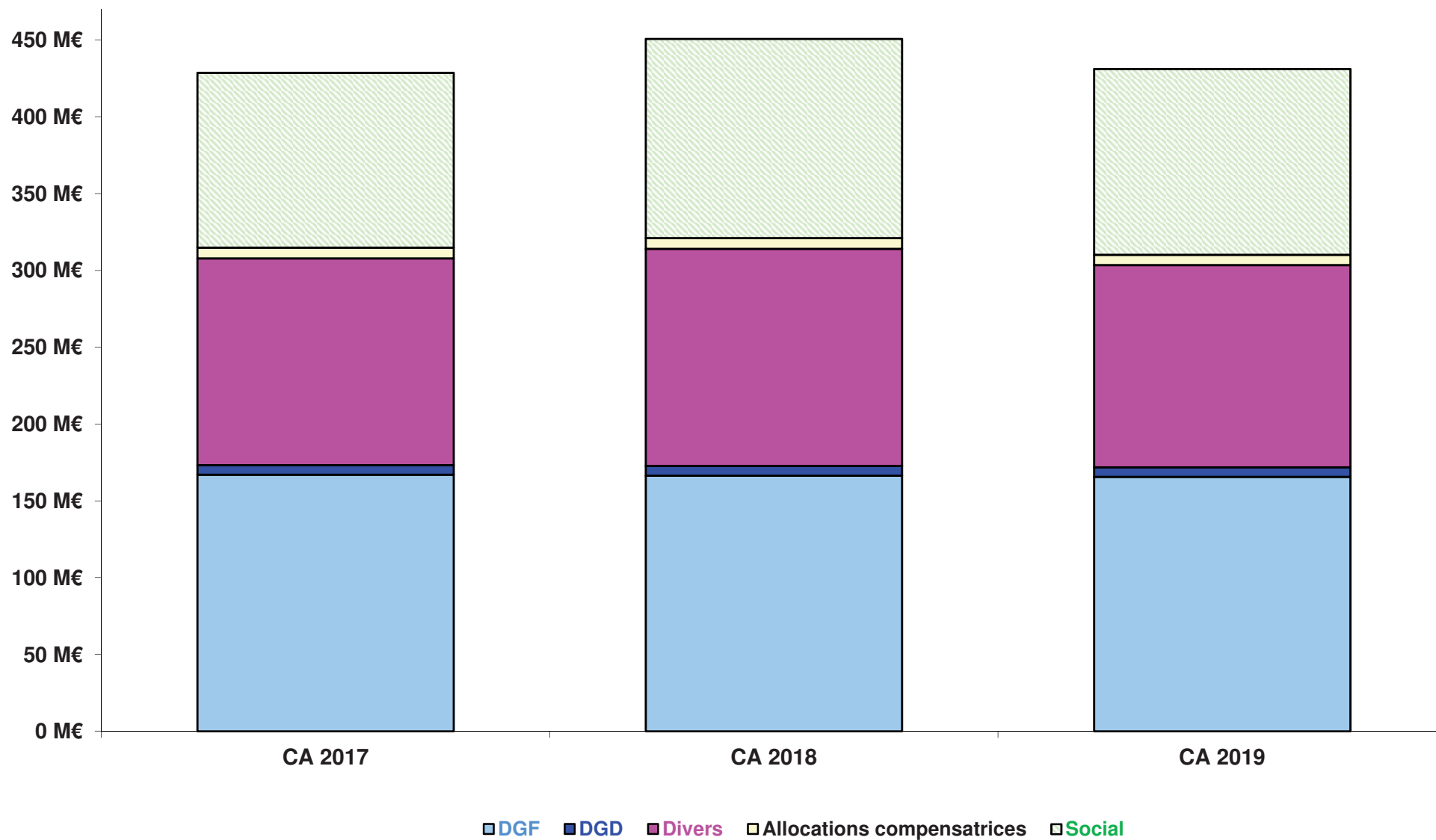
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2/3)
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



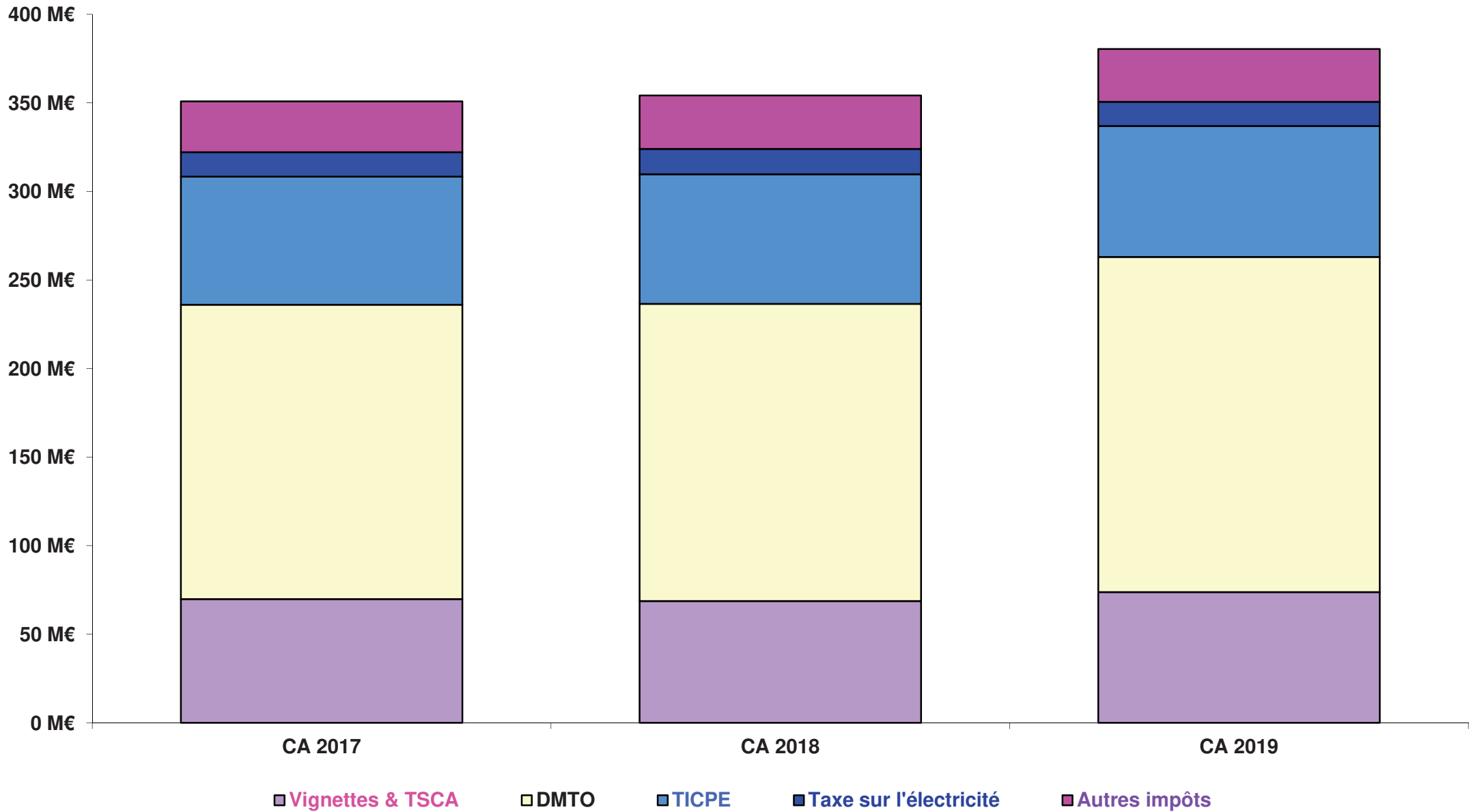
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (3/3)
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



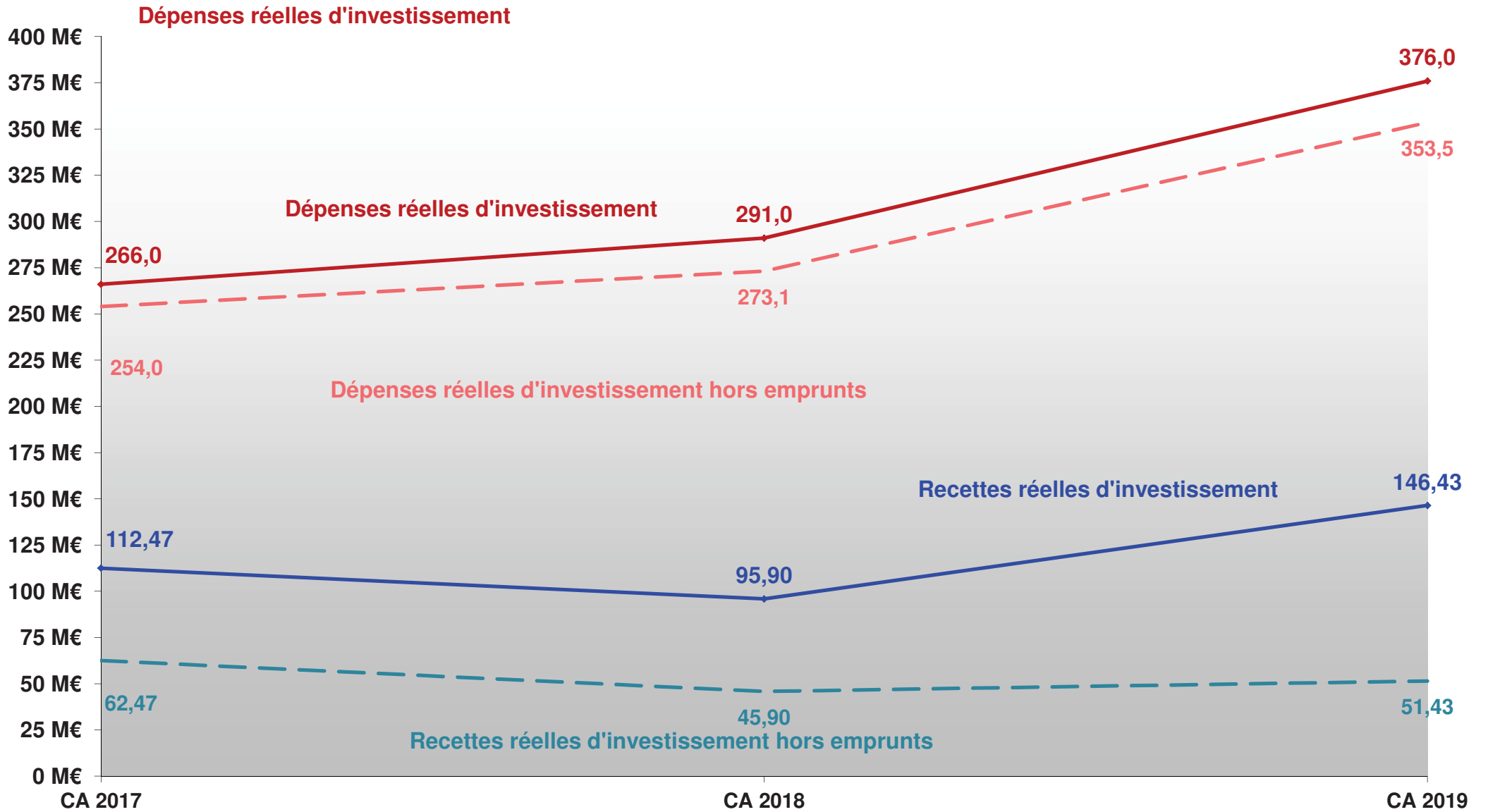
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1/2)
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2/2)
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



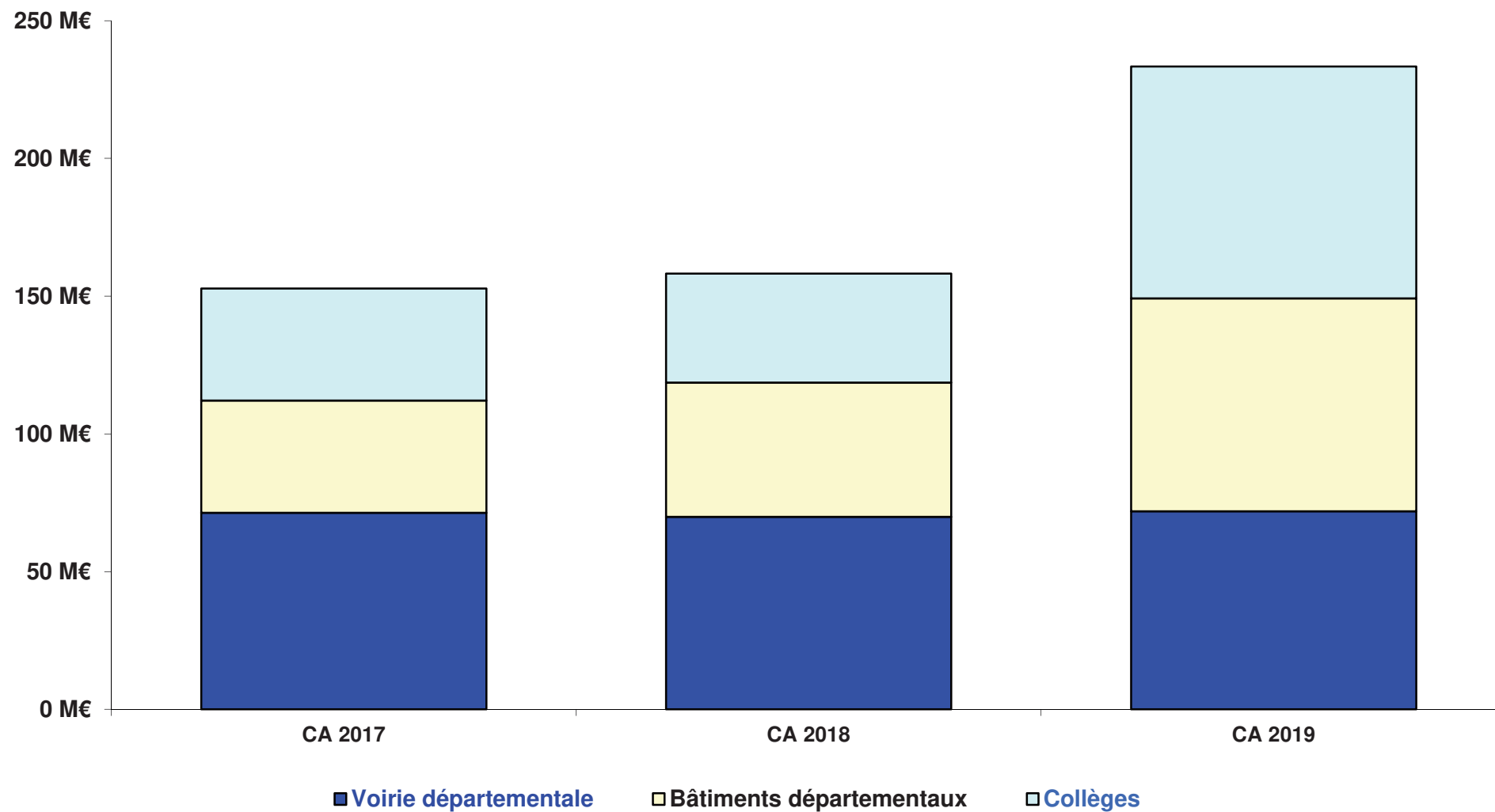
EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



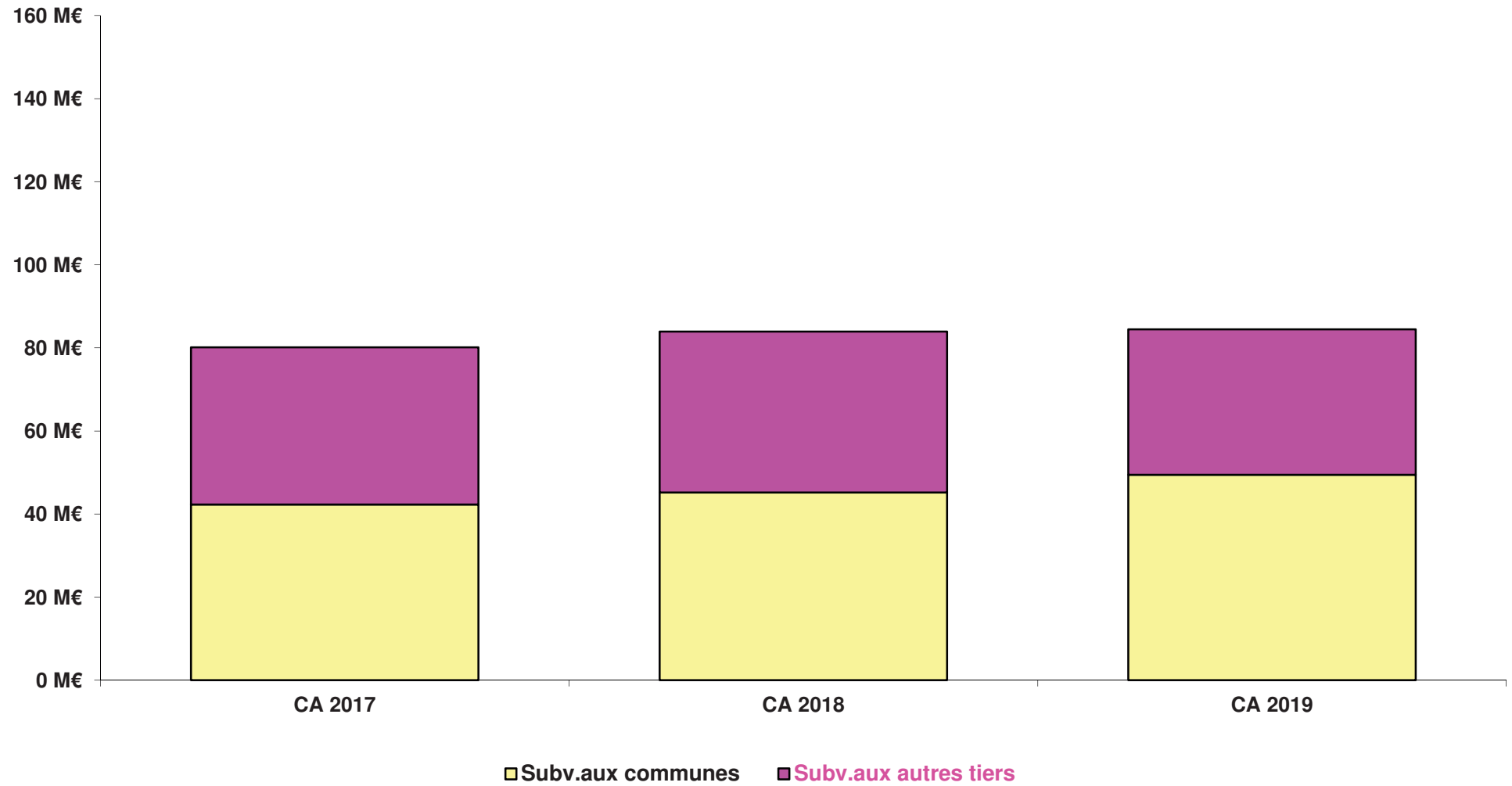
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT EN MAITRISE D'OUVRAGE

Annexe 9

Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets

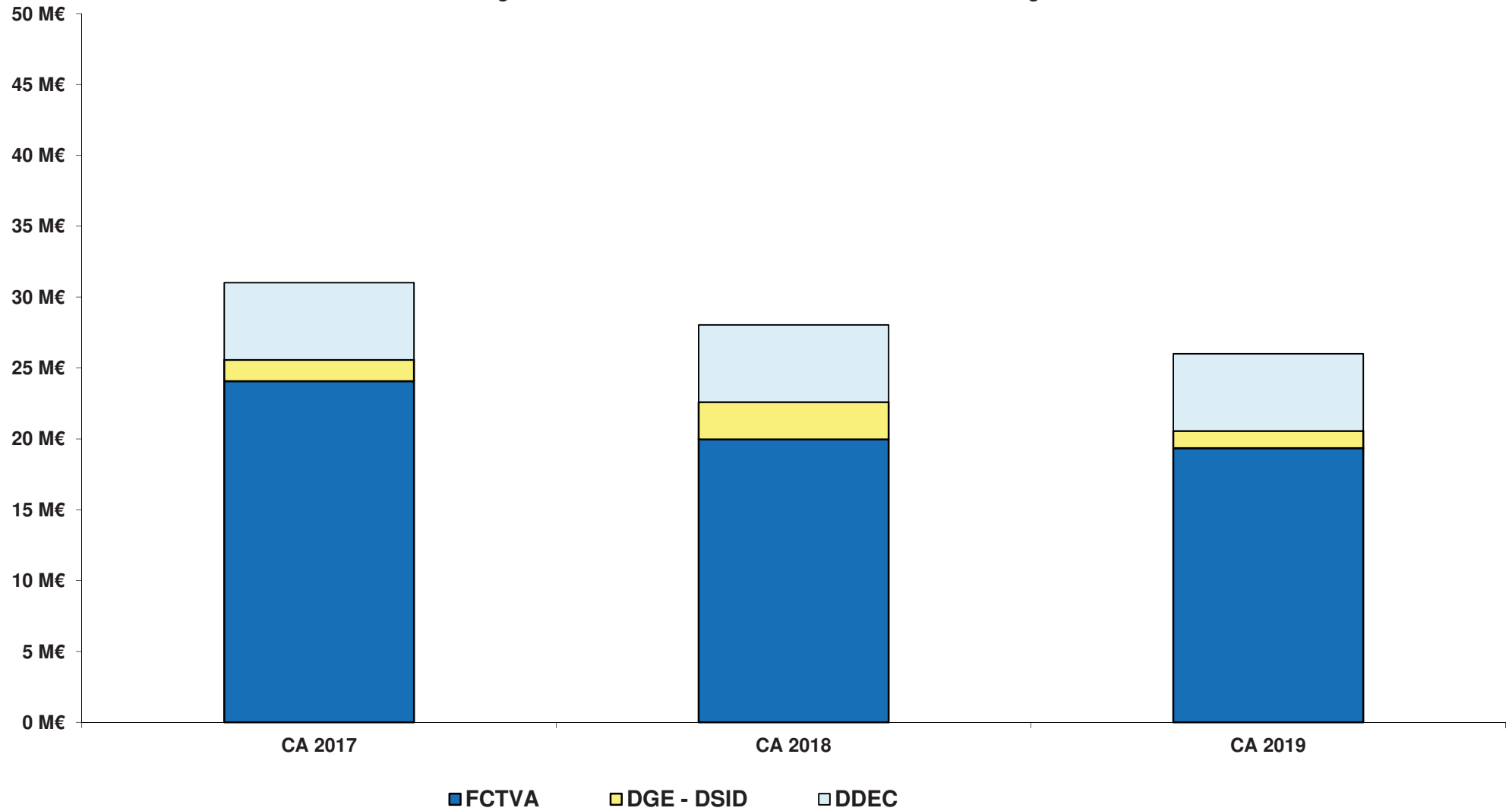


DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT AUX TIERS
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS

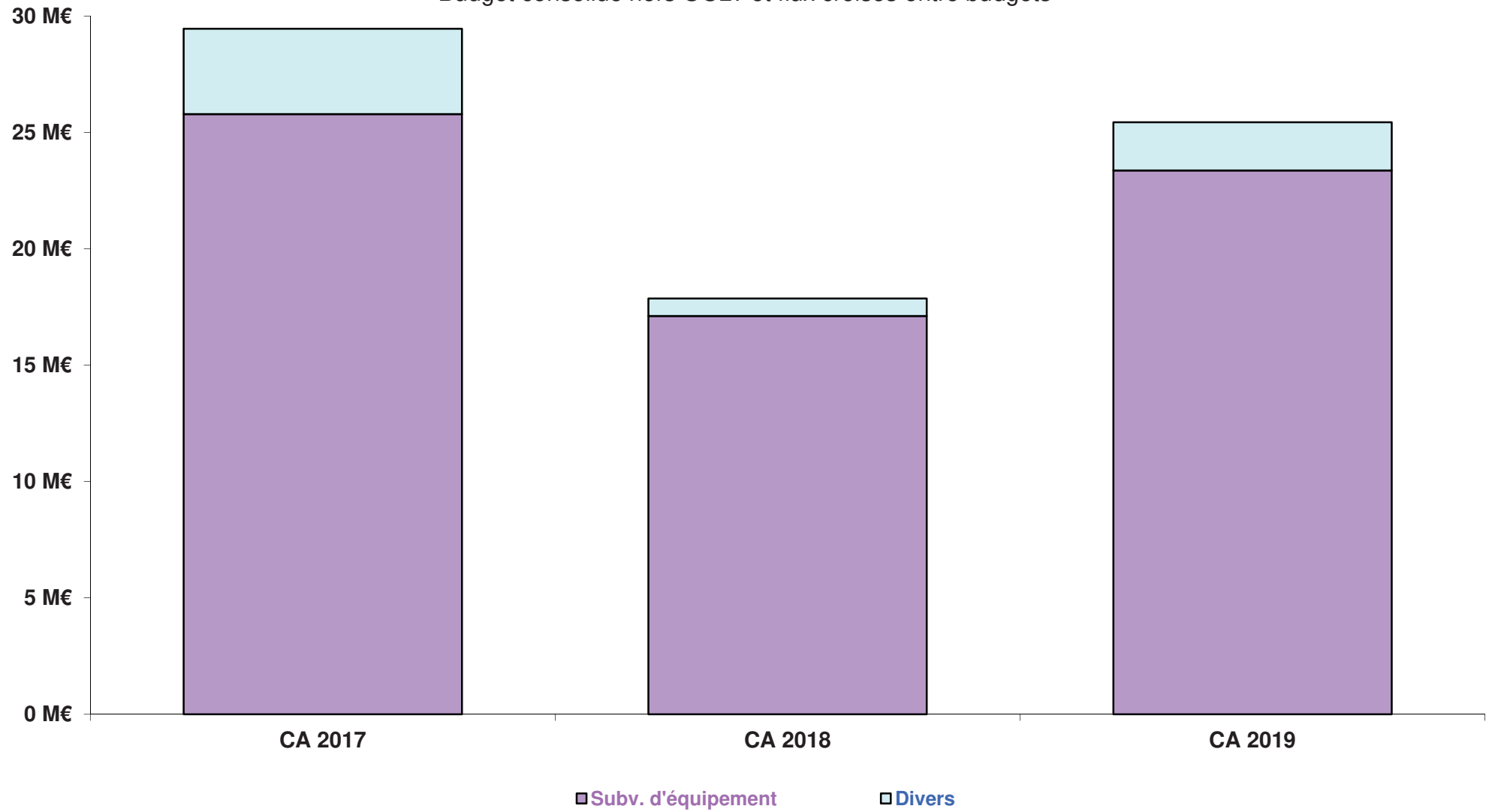
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS

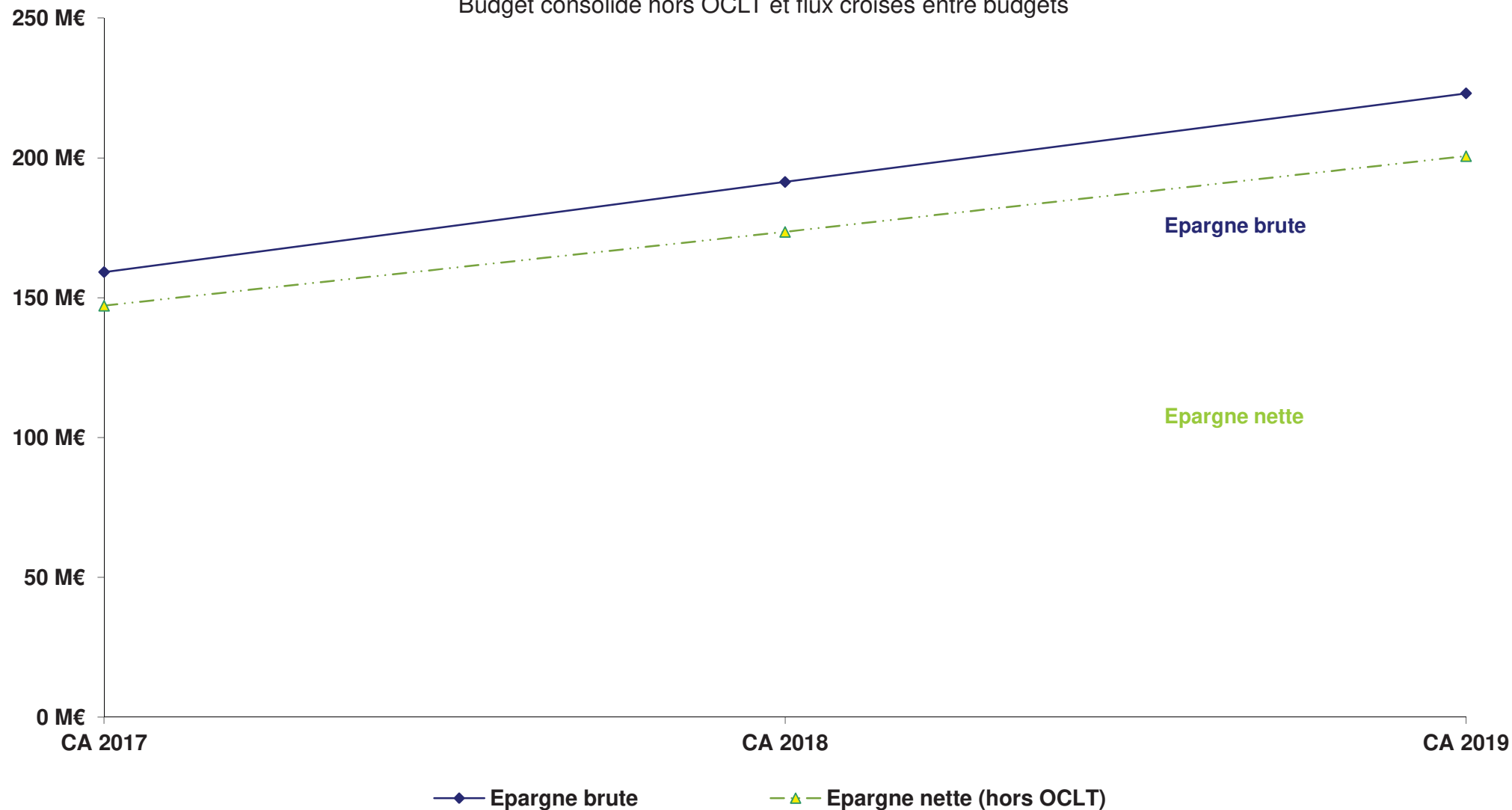
Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets

Annexe 12



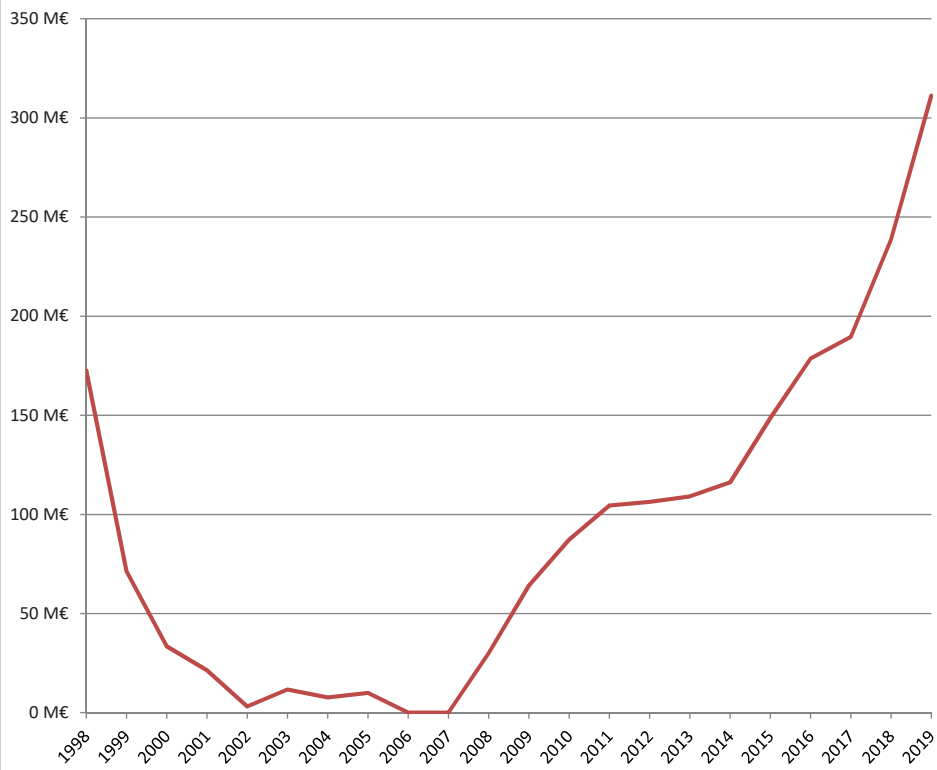
EVOLUTION DE L'EPARGNE

Budget consolidé hors OCLT et flux croisés entre budgets



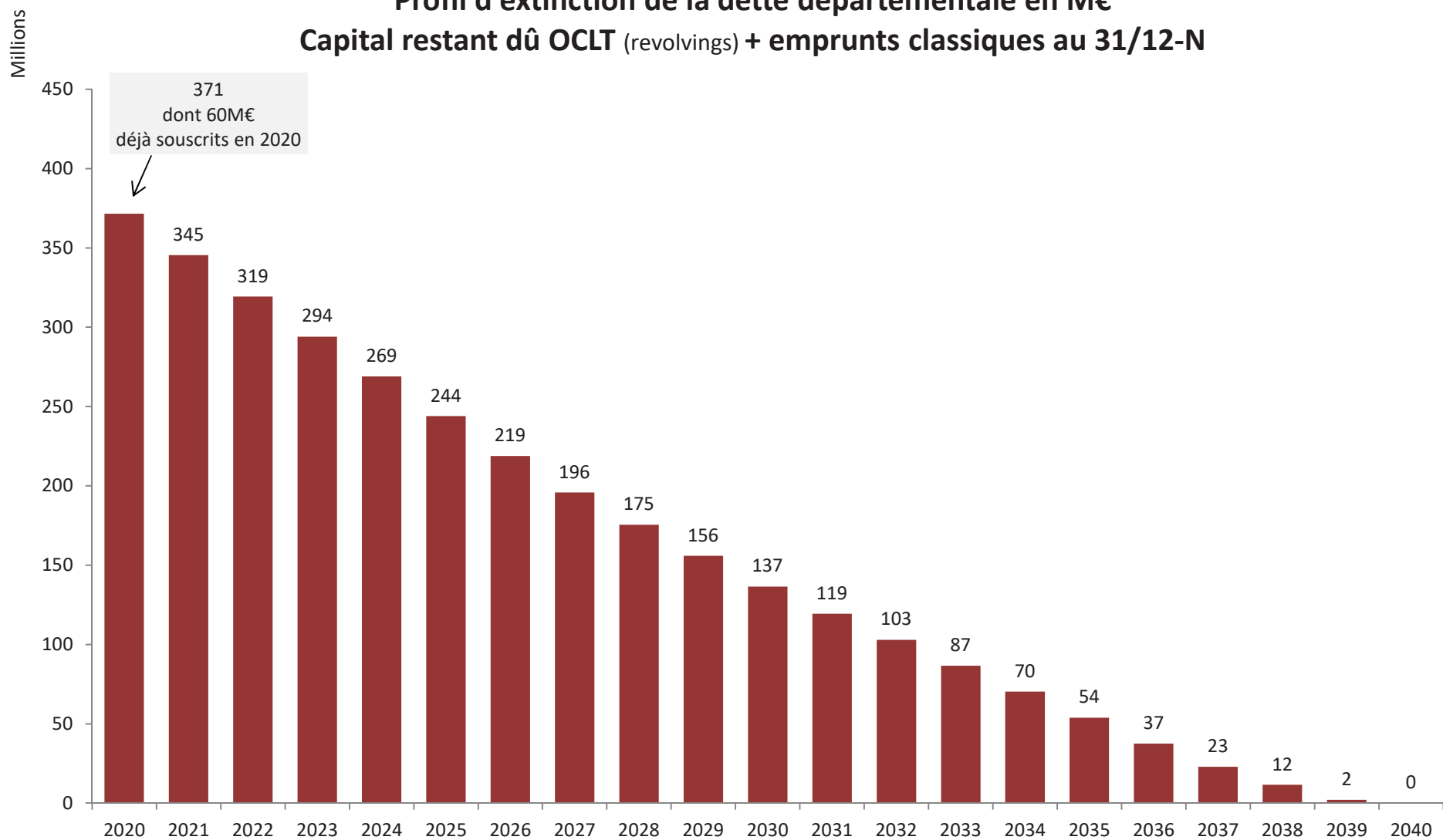
Encours dette départementale au 31/12-N

Annexe 14

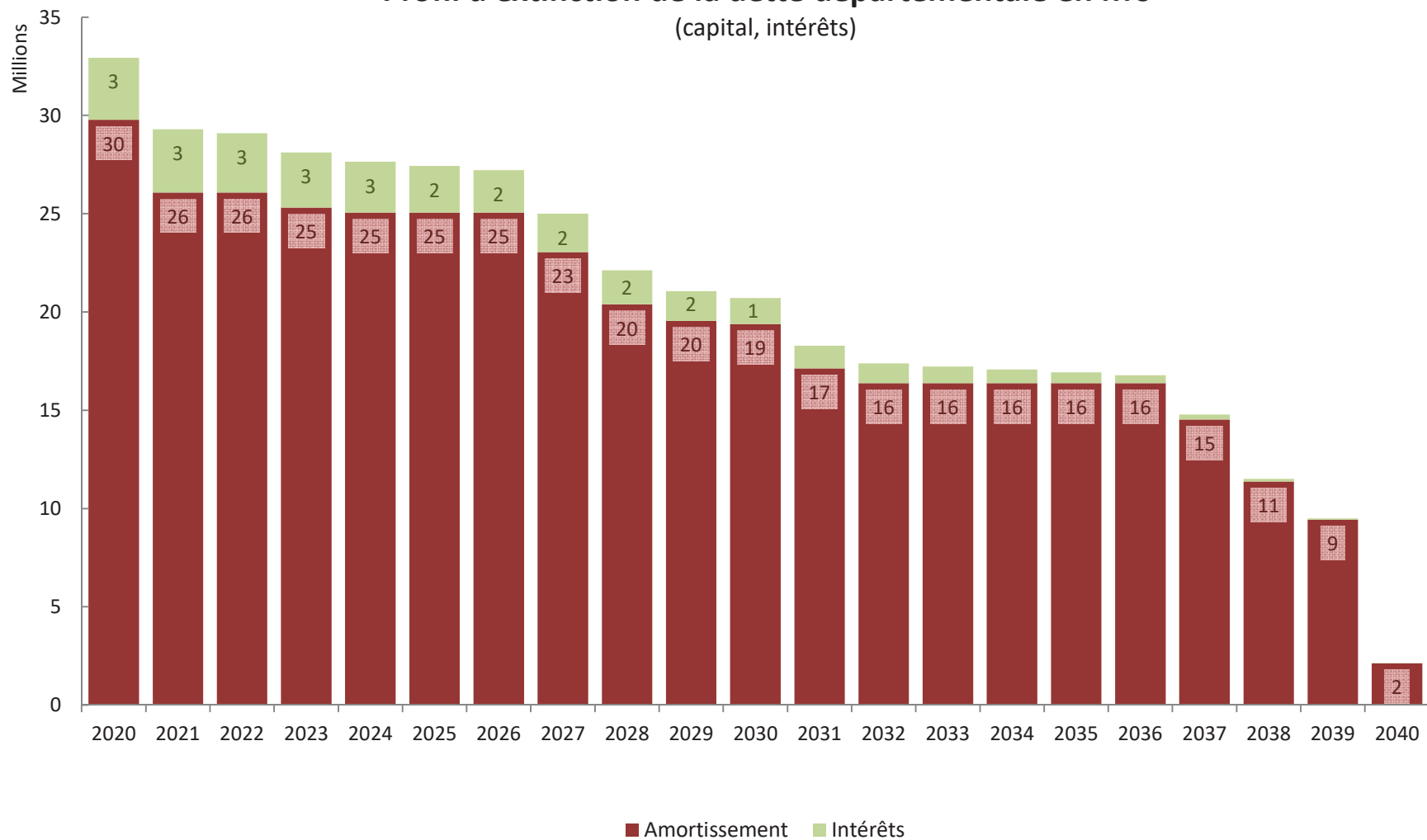


1998	172,6 M€
1999	71,3 M€
2000	33,4 M€
2001	21,4 M€
2002	3,1 M€
2003	11,7 M€
2004	7,7 M€
2005	10,0 M€
2006	- M€
2007	- M€
2008	30,0 M€
2009	64,1 M€
2010	87,3 M€
2011	104,5 M€
2012	106,4 M€
2013	109,1 M€
2014	116,1 M€
2015	148,7 M€
2016	178,6 M€
2017	189,6 M€
2018	238,7 M€
2019	311,3 M€

Profil d'extinction de la dette départementale en M€ Capital restant dû OCLT (revolvings) + emprunts classiques au 31/12-N

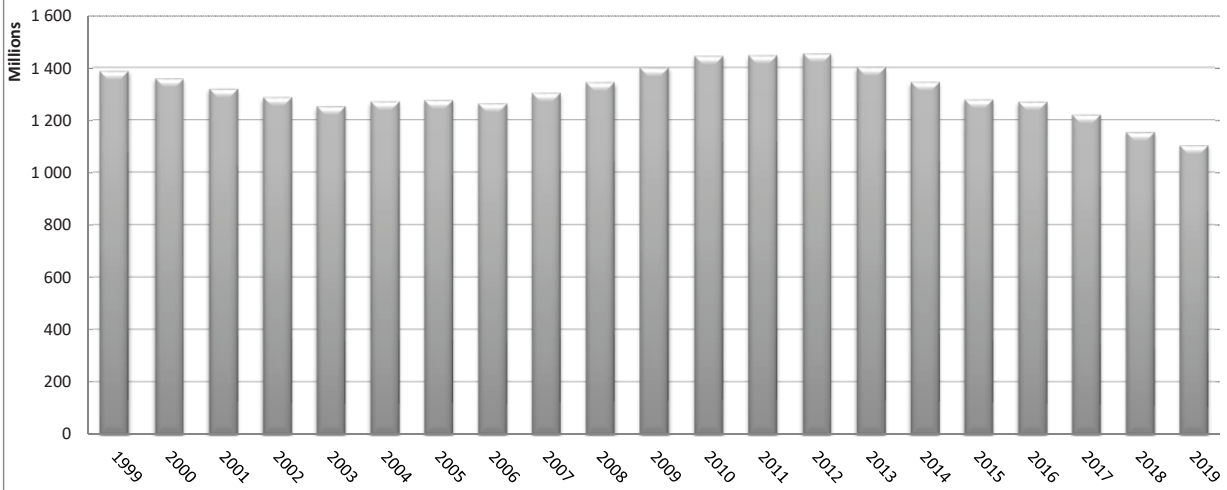


Profil d'extinction de la dette départementale en M€ (capital, intérêts)

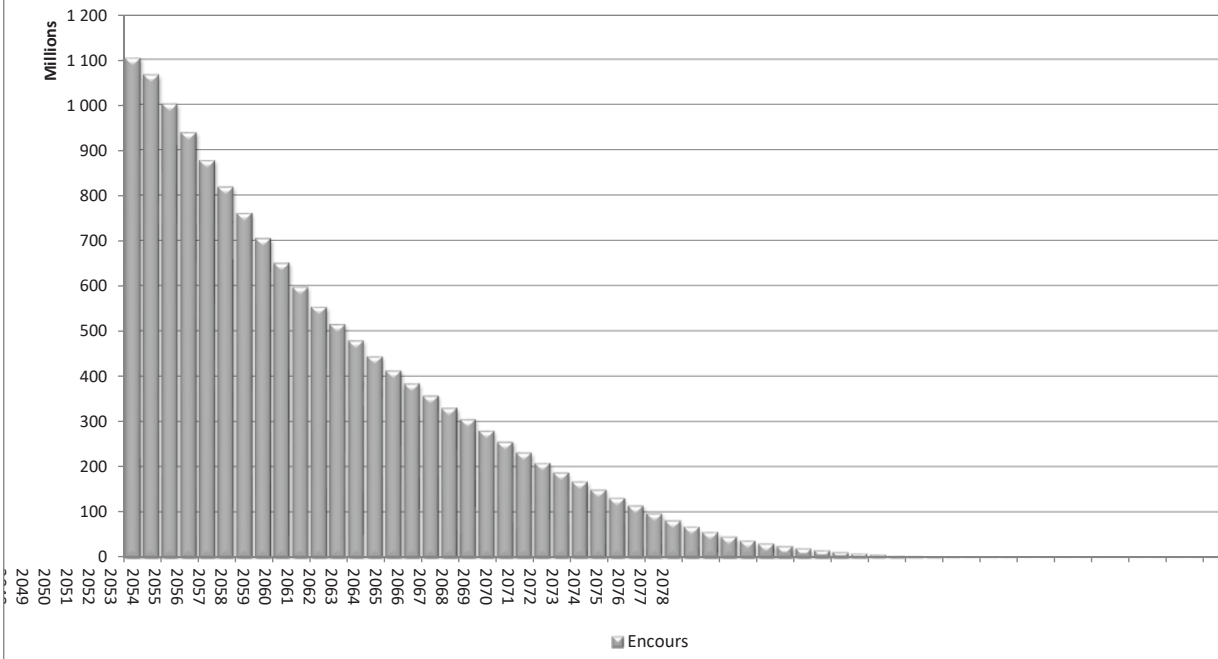


Encours de la dette garantie de 1999 à 2019

Annexe 17



Profil d'extinction de la dette garantie



AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN M€ Situation au 01er février 2021	AP : Situation avant BP 2021		CP : rappel vote des BP antérieurs (hors AP clôturées)		AP : Evolutions proposées au BP 2021		CP : Ventilation prévisionnelle des crédits de paiement (CP)		
	Montant AP après vote DM2 2020	Stock AP à financer après vote DM2 2020	BP 2019	BP 2020	Evolutions prévues BP 2021	Stock AP à financer avec demandes AP BP 2021	CP prévus 2021 (hors dotation départementale)	CP prévus 2022	CP prévus 2023 et ultérieurs
AGRICULTURE	2,00	1,93	0,00	0,60	1,15	3,08	0,45	2,38	0,25
Méthanisation	2,00	1,93	0,00	0,60	1,15	3,08	0,45	2,38	0,25
AMENAGEMENT NUMERIQUE	133,00	21,10	21,65	30,50	14,20	35,30	27,77	7,53	0,00
AMENAGEMENT Wifi / THD	133,00	21,10	21,65	30,50	14,20	35,30	27,77	7,53	0,00
AUTONOMIE SANTE	65,48	34,43	7,55	7,88	65,00	99,43	23,78	28,34	47,31
CHU Grenoble Alpes	6,00	6,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	2,00	4,00
Maisons de santé	3,00	2,42	0,00	0,00	0,00	2,42	0,64	0,92	0,86
Personnes âgées	56,48	26,01	7,55	7,88	50,00	76,01	17,94	22,97	35,10
Personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	15,00	5,20	2,45	7,35
BATIMENTS	209,98	78,22	41,99	41,24	30,91	109,13	37,86	43,06	28,22
Accessibilité	5,50	1,28	0,82	0,09	0,00	1,28	0,07	0,19	1,02
Bâtiments culturels	51,89	9,20	19,93	14,03	15,10	24,30	5,60	6,03	12,68
Bâtiments départementaux	83,53	34,31	10,46	15,13	4,00	38,31	16,97	17,41	3,93
Bâtiments enfance	10,45	0,16	0,90	0,26	11,00	11,16	0,12	0,55	10,50
Bâtiments routiers	58,61	33,28	9,89	11,72	0,81	34,09	15,11	18,88	0,09
CENTER PARC	14,50	12,51	0,00	0,00	0,00	12,51	0,00	9,01	3,50
CENTER PARC Résidences de tourisme	7,00	7,00	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	3,50	3,50
Schéma hydraulique de la Galaure	7,50	5,51	0,00	0,00	0,00	5,51	0,00	5,51	0,00
COLLEGES	518,78	132,99	61,29	72,07	47,93	180,91	59,49	73,31	48,12
COLLEGES Accessibilité	27,00	1,21	4,19	1,20	0,00	1,21	0,37	0,84	0,00
Construction et réhabilitation	457,08	124,84	49,58	64,40	38,83	163,66	50,89	67,82	44,96
Maintenance	34,70	6,94	7,51	6,48	9,10	16,04	8,23	4,64	3,16
CULTURE/PATRIMOINE	1,10	0,50	0,00	0,00	4,85	5,35	0,00	1,49	3,86
Aides aux communes	1,10	0,50	0,00	0,00	4,85	5,35	0,00	1,49	3,86
EAU	81,52	36,03	4,90	4,45	6,20	42,23	3,50	14,94	23,78
EAU Appel projet GEMAPI	10,00	5,57	0,60	1,50	0,00	5,57	0,50	2,54	2,53
Assainissement	7,00	6,83	0,00	0,15	3,00	9,83	0,15	4,14	5,54
Eau potable	3,70	3,37	0,00	0,00	1,50	4,87	0,00	1,77	3,10
Irrigation et projets exceptionnels	3,91	3,91	0,00	0,20	1,70	5,61	1,97	1,83	1,80
SYMBHI	56,91	16,36	4,30	2,60	0,00	16,36	0,88	4,66	10,81
DEVELOPPEMENT, RECHERCHE, INNOVATION	65,69	8,35	2,29	6,00	10,33	18,68	4,08	8,10	6,50
Nano 2017 + Alliance PV + OIC	47,09	0,00	1,20	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nano 2022	10,00	6,88	0,00	4,00	0,00	6,88	2,00	3,38	1,50
Pôles de compétitivité	8,60	1,47	1,09	0,80	0,33	1,80	0,33	1,47	0,00
Tiers lieux	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00	1,75	3,25	5,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS	12,00	5,77	0,00	0,00	0,00	5,77	0,00	3,36	2,41
Aides aux communes	12,00	5,77	0,00	0,00	0,00	5,77	0,00	3,36	2,41
EQUIPEMENT TERRITOIRE	20,00	10,52	0,00	7,00	0,00	10,52	5,00	3,02	2,50
EQUIPEMENT Plan des écoles	20,00	10,52	0,00	7,00	0,00	10,52	5,00	3,02	2,50
ESPACES NATURELS SENSIBLES	3,42	3,03	0,00	0,38	1,00	4,03	1,38	2,39	0,26
Espaces naturels sensibles	3,42	3,03	0,00	0,38	1,00	4,03	1,38	2,39	0,26
ROUTES	475,15	139,31	56,70	49,13	23,60	162,91	39,44	73,82	49,65
ROUTES Capacité	269,23	38,84	31,47	28,04	1,00	39,84	9,62	20,14	10,09
Capacité Projets cofinancés	30,00	26,79	1,97	1,97	3,00	29,79	7,82	9,84	12,12
Etudes	25,69	10,15	4,35	4,25	4,40	14,55	3,67	4,98	5,91
Ouvrages d'art	28,67	8,94	5,58	4,19	3,00	11,94	4,61	4,50	2,82
Pistes cyclables	14,72	4,77	1,60	1,13	5,00	9,77	1,34	3,92	4,51
Projets cofinancés	56,90	33,07	2,53	1,29	5,00	38,07	4,33	22,73	11,00
Sécurité	49,94	16,76	9,20	8,26	2,20	18,95	8,05	7,71	3,20
TOURISME MONTAGNE	13,01	12,26	0,00	0,34	0,00	12,26	2,14	5,13	4,98
Chemin de fer de la Mure	4,01	3,71	0,00	0,00	0,00	3,71	1,25	1,25	1,21
Tourisme CPAI	9,00	8,55	0,00	0,34	0,00	8,55	0,89	3,88	3,77
TRANSPORTS	55,00	30,46	2,90	4,41	0,00	30,46	6,19	13,95	10,33
Accessibilité points d'arrêts	9,00	7,87	1,60	1,50	0,00	7,87	0,21	3,21	4,46
Aéroport	8,00	3,86	0,92	1,16	0,00	3,86	0,46	2,05	1,35
Centrale de mobilité (PPP)	2,00	1,22	0,15	0,23	0,00	1,22	0,23	0,32	0,67
Ferroviaire	36,00	17,51	0,23	1,53	0,00	17,51	5,29	8,37	3,86
UNIVERSITES	6,00	3,40	0,00	2,00	2,00	5,40	2,80	2,00	0,60
Universités (dont INPG)	6,00	3,40	0,00	2,00	2,00	5,40	2,80	2,00	0,60
URBANISME LOGEMENT	49,61	12,45	5,01	6,22	0,71	13,15	5,03	8,13	0,00
URBANISME LOG Logement	36,30	10,60	4,94	6,22	0,71	11,31	5,03	6,28	0,00
Politique de la ville	13,30	1,85	0,06	0,00	0,00	1,85	0,00	1,85	0,00
TOTAL	1 726,24	543,27	204,27	232,22	207,87	751,14	218,91	299,96	232,27